

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(62^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Vendredi 9 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE

1. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5825)

Défense et budget annexe des essences (suite).

MM. François Fillon,
Rimbault,
Bigeard,
Garmendia,
Chauveau,
Jean Brancé,
Jean-Michel Boucheron (*Ille et Vilaine*),
Louis Lareng,

Mme Florence d'Harcourt,

MM. Hubert Gouze,

Branger,

Tinseau.

M. Henu, ministre de la défense

Réponses de M. le ministre aux questions de :

Mme Patrat, MM. Join, Lefranc, André Lajeune,

M. Lancelin.

Réponse de M. le ministre à la question de M. Daillet.

DÉFENSE

Article 38. — Adoption (p. 5846).

Article 39 (p. 5846).

Titres V et VI. — Adoption (p. 5846).

Adoption de l'article 39.

★ (1 f.)

Etat D. — Adoption (p. 5846).

BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

Crédits ouverts aux articles 42 et 43. — Adoption (p. 5846).
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 5846).

3. — **Ordre du jour** (p. 5846).

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

DÉFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre de la défense, vous exprimant le 21 avril 1983 sur votre projet de loi de programmation militaire, vous déclariez : « Le Gouvernement a préféré

mettre la défense à l'abri des aléas de la conjoncture », et le rapport de présentation de la loi du 8 juillet 1983 confirme : « La programmation... ne sera pas soumise à des à-coups conjoncturels. »

L'intention était excellente mais l'expression imprudente. Vous savez maintenant que les budgets de la défense ne sont jamais à l'abri de la conjoncture, surtout quand les finances du pays sont mal gérées.

Nous vous avons mis en garde contre l'irréalisme de la loi de programmation, qui reposait sur des hypothèses économiques improbables. Procès d'intention, n'avez-vous répondu ! Maintenant les chiffres sont là : 500 millions de francs en 1984 ; 2 milliards selon la commission des finances 4,8 milliards, selon notre analyse, en 1985. L'écart se creuse entre la loi et les réalités budgétaires, d'autant que les conditions d'exécution du budget de 1984 sont venues confirmer nos craintes et nos appréhensions. La loi de programmation prévoyait une dérive monétaire de 6,2 p. 100 en 1984. Ce sera au mieux 7 p. 100. Les opérations au Tchad et au Liban devraient être, du moins partiellement, prises en charge par le budget de la défense, à moins que vous ne nous annonciez le contraire.

Les dépenses de rémunération ont été calculées au plus juste : l'évolution par rapport à 1984 est de 5,7 p. 100, en masse mais non en niveau. Comment seront donc financées l'augmentation de 1 p. 100 puis celle de 2 p. 100 en novembre ?

En fait, et tout le monde en convient, la rigueur frappe aujourd'hui lourdement la défense, et le projet de budget pour 1985 que vous nous présentez ne permettra pas de respecter complètement les objectifs de la loi de programmation. En effet monsieur le ministre, si vous avez reconnu devant la commission de la défense que les armées ne devaient pas se soustraire à la rigueur demandée au pays pour surmonter la crise, vous avez aussi affirmé que les programmes majeurs ne seraient pas remis en cause. Pour tenter de tenir malgré tout vos engagements, ce qui vous honore, vous comprimez au-delà du raisonnable les frais généraux des armées et vous pratiquez l'étalement dans le temps des commandes de matériels. Le rapporteur de la commission des finances disait tout à l'heure qu'il serait risqué de poursuivre une politique de compression des dépenses de fonctionnement. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

S'agissant tout d'abord du fonctionnement, les dépenses de l'armée de terre augmenteront de 3,4 p. 100 par rapport à 1984, celles de la marine de 3,1 p. 100 et celles de l'armée de l'air de 2,6 p. 100 seulement, soit moins que la hausse des prix de 1984. Les diminutions d'effectifs qui sont prévues ne peuvent à elles seules expliquer ces insuffisances puisqu'elles ne représentent qu'une économie de 1,6 p. 100.

Après les économies déjà réalisées en 1984 sur le titre III, ce budget nous paraît irréaliste.

Mis à part les dépenses de rémunération, qui augmentent de 5,4 p. 100, l'impasse est faite sur le fonctionnement. Les dépenses d'entretien de matériels progressent de 1 p. 100 pour la marine et l'air, de 2,7 p. 100 pour l'armée de terre. Les crédits de carburants pour la marine et pour l'air restent identiques.

Les conséquences de cette impasse seront lourdes : l'instruction sera réduite. Les matériels seront mal entretenus, ce qui aura pour effet de diminuer leur disponibilité en cas de crise et d'augmenter considérablement le coût futur de remise en état, à moins qu'on ne soit obligé de les mettre à la ferraille plus tôt, sans pouvoir les remplacer. C'est déjà ce qu'a prévu la marine pour plusieurs de ses escorteurs.

Le manque de crédits pour l'entretien au titre III se retrouve dans les crédits d'entretien programmés ou de rechange inscrits au titre V : pour l'armée de l'air, moins 25 p. 100 en autorisations de programme, moins 5 p. 100 en crédits de paiement ; pour les forces terrestres, moins 17,3 p. 100 en autorisations de programme, plus 1,3 p. 100 en crédits de paiement ; pour la marine — grosses réparations et refontes —, moins 2,6 p. 100 en autorisations de programme, moins 12 p. 100 en crédits de paiement. Seules les rechanges pour l'aéronautique navale sont en progression satisfaisante.

Ce budget ne donne pas aux armées les moyens de fonctionnement indispensables. Il hypothèque gravement l'avenir et pose une question de fond : à quoi sert d'avoir des hommes si on ne peut les entretenir et les préparer au combat ?

Tout budget doit répondre à deux objectifs : permettre aux armées d'être prêtes en permanence pour faire face aux crises ; préparer l'avenir en lançant de nouveaux programmes. Le premier objectif est de moins en moins atteint.

Les dépenses en capital augmentent de 6,6 p. 100, si l'on retire les 700 millions de francs destinés aux augmentations de capital des entreprises publiques qui sont certes utiles mais qui n'étaient pas prévues dans la loi de programmation. Les autorisations de programme n'augmentent pas, ce qui annonce une stagnation des commandes et une réduction des budgets futurs peu compatibles avec la programmation.

La part des crédits consacrés à l'armement nucléaire est maintenue au niveau des années précédentes. Mais ces crédits couvrent les besoins hétérogènes de la force nucléaire stratégique et de l'armement nucléaire tactique. Et si les autorisations de programme augmentent fortement pour les seconds, elles sont en baisse pour les premiers.

Le budget de l'armée de l'air est très serré et pose deux problèmes essentiels : premièrement, la baisse de commandes à l'exportation des avions Mirage 2000 risque d'accroître les coûts de cet avion et de fausser à l'avenir les prévisions de la loi de programmation ; deuxièmement, aucun crédit n'est prévu en 1985 pour l'acquisition d'avions de détection aéroportés.

Si le choix du Gouvernement français se porte sur l'Awacs, la commande devra impérativement être passée avant le démantèlement des chaînes de fabrication de cet appareil et des crédits devront donc être inscrits pour 1985. Dans le cas contraire, des crédits d'études pour une hypothétique solution européenne devraient aussi être inscrits dès cette année.

Le budget de la marine enregistre une augmentation sensible des autorisations de programme, en dehors des dépenses nucléaires, qui est rendue possible par la diminution des autorisations de programme pour les forces nucléaires.

La marine pourra-t-elle conduire de front, à partir de 1986, la construction d'un porte-avions et l'achat des Atlantics nouvelle génération, sans ralentir tous les autres programmes de constructions neuves et surtout les programmes de la force océanique stratégique ? C'est une des questions que nous nous posons.

Enfin, l'armée de terre voit ses autorisations de programme baisser de manière notable après une très faible augmentation, de 3,5 p. 100, en 1984.

Cette faiblesse des commandes et, ultérieurement, des livraisons entraînera inmanquablement à terme une réduction drastique des effectifs et pose le problème du maintien du service national dans sa configuration actuelle.

Il ressort de l'examen du budget de la défense pour 1985 que la loi de programmation a déjà dérapé et devra être revue avant la fin de 1985. Mais il serait illusoire d'attendre des crédits en forte hausse pour rattraper les écarts et exécuter les programmes initialement prévus dans la conjoncture économique actuelle.

A titre indicatif, la charge de la dette était, dans les documents budgétaires, de 70 milliards de francs en 1984, soit 50 p. 100 du budget de la défense. Elle s'élèvera en 1985 à 84 milliards de francs, soit 56 p. 100 de ce budget. Dans ces conditions, il est naturel que chacun s'interroge sur l'avenir et sur les conditions du redressement de notre effort de défense.

La situation économique de la France, l'état de ses finances publiques ne permettront pas plus à vos successeurs qu'à vous-même d'appliquer intégralement la loi de programmation et d'engager tous les programmes qui auront été reportés par le Gouvernement au-delà de la période couverte.

Certes, aucune loi de programmation n'a été, dans le passé, appliquée intégralement, mais il a été généralement possible d'atteindre en cinq ans les objectifs qu'on s'était fixés pour quatre ans.

Cette fois, le glissement risque d'être d'un niveau tel que des infléchissements notables devront être apportés aux prévisions initiales, soit parce que certains programmes trop décalés dans le temps perdent de leur intérêt, soit parce que certaines impasses contre lesquelles on cherchait à se prémunir n'apparaissent plus comme telles en raison de l'évolution de l'environnement diplomatique et des conceptions militaires.

La rigueur s'impose à nous. Soit ! Mais faisons-en bon usage et opposons-lui une rigueur intellectuelle équivalente pour lever les ambiguïtés, préciser les priorités et arrêter des choix plus nets.

La mission essentielle de nos forces armées est de garantir l'indépendance nationale. C'est avant tout la responsabilité des forces nucléaires stratégiques dont l'essentiel est constitué par la F.O.S.T. C'est donc sur la F.O.S.T. que nous devons concentrer nos efforts. Pour pallier l'accroissement des risques

encourus par les sous-marins en patrouille et le développement des défenses anti-missiles de l'adversaire, l'attitude la plus raisonnable est d'accroître le nombre de sous-marins à la mer car cette solution seule permet d'augmenter au moindre coût la crédibilité de la force nucléaire stratégique.

Le sixième sous-marin, commandé en 1977 grâce à Pierre Messmer et à Joël Le Theule, vous vous en souvenez, *L'Inflexible*, sera mis en service l'année prochaine avec des M4. Aucune date n'a été donnée pour le septième dont le principe a été retenu et pour lequel des crédits d'études non négligeables ont été prévus au budget.

L'incertitude subsiste sur le type d'engins dont il sera doté, ce qui explique que l'on ne sache pas bien encore si ce sera un spécimen unique ou le premier d'une nouvelle génération. L'idéal serait qu'il soit conçu pour embarquer un engin balistique véritablement intercontinental permettant un élargissement très significatif des zones de croisière du sous-marin.

Il se pourrait cependant que les progrès technologiques à faire pour justifier le lancement d'une nouvelle famille d'engins soient tels, compte tenu des performances élevées du M4, qu'il soit sage de n'envisager le M5 que dans quinze à vingt ans. Alors, il conviendrait de prendre rapidement la décision d'équiper le septième S.N.L.E. de M4, d'accélérer sa définition par la marine pour viser une mise en service moins éloignée que 1995 et de prévoir un enchaînement rapide sur deux autres sous-marins de ce type. Construire une classe intermédiaire de trois S.N.L.E. ne serait pas une aberration. Les sous-marins ne se construisent pas en série comme les avions et les engins seraient les mêmes que ceux de la classe *Redoutable* refondu, profitant ainsi d'un effet de série.

Le rôle de l'armement nucléaire tactique est en revanche beaucoup plus flou. Sa puissance et son caractère nucléaire l'apparentent au stratégique, mais sa portée en fait l'arme d'une bataille qui, étant donné la position géographique de la France, se déroulerait en République fédérale d'Allemagne. Dire qu'il constituerait l'ultime avertissement, conformément à notre refus de la bataille, n'épuise pas vraiment le sujet. Si l'ambiguïté participe à la dissuasion, elle ne peut être un paravent à la vacuité de la doctrine ni masquer la dérive de notre politique de défense.

Que cache le néologisme que vous avez imaginé, monsieur le ministre, pour qualifier les armes nucléaires tactiques devenues des « armes préstratégiques » ?

Bien qu'on ne puisse exclure d'autres théâtres d'opérations, la perspective la plus vraisemblable d'emploi de l'A. N. T., l'arme nucléaire tactique, est un conflit en Europe dont j'énoncerai les caractéristiques majeures : les premières lignes de défense ne seront pas sur notre frontière, nos forces ne participeront pas de façon mécanique aux combats en raison de leur retrait du dispositif intégré de l'O. T. A. N. et la conduite des opérations incombera aux alliés. Si ceux-ci étaient amenés à franchir le seuil nucléaire, nos quelques charges tactiques n'ajouteraient rien aux milliers dont dispose l'Alliance.

Dans l'hypothèse d'un combat resté conventionnel, on imagine mal la France prendre la responsabilité d'amorcer une bataille nucléaire en Allemagne. Si l'agresseur franchit nos frontières, un coup de semonce est-il nécessaire avant de frapper son territoire ?

La principale utilité de l'A. N. T. est d'obliger l'ennemi à ne pas concentrer ses moyens. Point n'est besoin pour cela d'un arsenal nucléaire tactique important.

La priorité accordée à l'arme nucléaire tactique, compte tenu des difficultés budgétaires que nous rencontrons, me paraît une erreur. Elle conduit à des dépenses considérables pour un armement dont la mission est incertaine et dont l'emploi ne peut être que marginal, et cela aux dépens de la modernisation des forces stratégiques et du renforcement des moyens élastiques, en particulier de l'armée de terre dont la réorganisation en cours laisse, par ailleurs, planer un doute sur notre aptitude à participer efficacement, le moment venu, à la défense de l'Europe.

En cas de crise, la France doit pouvoir aider ses alliés et contribuer à éviter leur effondrement immédiat. Cela, seules des forces conventionnelles modernes et entraînées, agissant sous le couvert de la force nucléaire stratégique nationale, sont capables de l'assurer et de donner ainsi au Gouvernement français une liberté d'action.

Le regroupement sous commandement unique des forces traditionnelles d'intervention extérieure, complétées par des moyens blindés qui lui manquent actuellement, n'est pas sans

intérêt, je le reconnais. Mais il faut conserver à la première armée, dont la vocation est d'intervenir en Europe, un potentiel suffisant en lui redonnant notamment une partie des hélicoptères qui lui ont été enlevés.

L'utilisation militaire de l'espace est plus que jamais au cœur de l'actualité.

L'initiative prise par le président Reagan en matière de défense stratégique et non de guerre des étoiles, comme on le dit, après avoir fait sourire les fils et petits-fils des adversaires de l'aviation puis de l'armée blindée et enfin de la dissuasion nucléaire, est aujourd'hui prise au sérieux, d'autant que les Soviétiques n'ont pas attendu 1983 pour se préoccuper de la défense stratégique.

Le Président de la République, estimant à juste titre que l'Europe ne devrait pas laisser les deux Grands face à face dans l'espace, a lancé le 7 février à La Haye un appel à la coopération européenne sur ce thème. Or l'intérêt porté aussi solennellement à l'espace contraste avec la faible place qui lui est faite dans la loi de programmation.

La France ne peut certes pas tout faire. Elle n'a pas les mêmes responsabilités que les deux Grands. Néanmoins son indépendance de demain passe par sa présence dans l'espace, et l'excellent rapport de notre collègue Huyghues des Etages l'a montré.

Deux programmes devraient être dès maintenant lancés : celui du satellite militaire d'observation et au moins les études d'une arme antisatellite.

Avant de conclure, je voudrais, monsieur le ministre, vous demander, à propos du retrait des forces libyennes du Tchad, de bien vouloir nous donner les informations qui sont en votre possession.

Votre projet de budget pour 1985 nous paraît irréaliste. Il ne permettra pas à nos armées d'accomplir normalement leurs missions. Il hypothèque l'avenir et semble amorcer une sérieuse dérive des principes de notre politique de défense sans que le pays en ait conscience et sans que le Parlement en ait décidé.

Nous comprenons que les difficultés économiques ne vous permettent pas de tenir intégralement vos engagements, mais nous n'acceptons pas qu'elles puissent porter atteinte à l'avenir des forces nucléaires stratégiques.

Nous vous demandons solennellement qu'un vrai débat ait lieu à la session de printemps de 1985, à l'occasion de la réévaluation de la loi de programmation. Je vous ai posé cette question en commission. Vous n'y avez pas répondu, peut-être parce qu'il y avait trop de questions. Mais je voudrais bien que vous puissiez nous assurer dès maintenant que ce débat aura lieu et que nous aurons le temps de parler non seulement des programmes physiques mais également, d'une façon plus générale, de la politique de défense de la France.

Cette réévaluation devra en effet être l'occasion pour le Gouvernement de clarifier sa doctrine de défense et de faire les choix qu'impose l'état des finances de la France. Il en va de la crédibilité de notre défense, aussi bien à l'égard de nos alliés européens que de nos adversaires.

Ces choix demandent du courage. Pour Yves Lancien, pour Pierre Messmer comme pour moi-même, ce projet de budget en manque. C'est la raison pour laquelle le groupe du rassemblement pour la République ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole à M. Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le contexte d'austérité qui caractérise le projet de loi de finances pour 1985, mon propos concernera essentiellement l'incidence des choix budgétaires que vous avez été amené à faire dans le domaine des arsenaux et établissements d'Etat sur notre industrie d'armement et sur les personnels civils de votre ministère.

Vous avez rappelé que la croissance de 7,7 p. 100 des crédits d'équipement permettra de privilégier la recherche, de poursuivre la modernisation des armées et de maintenir les effectifs de notre secteur d'armement aux environs de 300 000 personnes.

Il convient cependant de souligner que, si les crédits de paiement pour les chapitres relatifs aux études, recherches et prototypes, investissements techniques et industriels, ainsi qu'aux fabrications, augmentent plus en pourcentage que le budget

dans son ensemble, les autorisations de programme, pour ces mêmes chapitres, croissent, quant à elles bien moins, quand elles ne diminuent pas en valeur absolue comme pour les fabrications — moins 1,7 p. 100.

Cela suscite maintes interrogations pour l'avenir de ce secteur et pour les plans de charge de nos établissements.

Lors de leur audition devant la commission de la défense nationale, les syndicats représentatifs des personnels civils ont évoqué le problème de la fermeture d'établissements, de la diminution d'effectifs et du recours parallèle et grandissant à la sous-traitance.

Aujourd'hui, en effet, les arsenaux, établissements d'Etat et poudreries réalisent moins de 10 p. 100 du volume des fabrications commandées par l'Etat.

A cet égard, des inquiétudes s'expriment sur la politique de renforcement de la coopération avec d'autres pays, européens en particulier, telle qu'elle est préconisée par la loi de programmation militaire.

Cette politique ne prend pas toujours en compte les intérêts légitimes de notre industrie d'armement. Une coopération dans un domaine aussi sensible que la défense a sa spécificité, car elle touche directement à notre capacité de défense de l'indépendance nationale, de sauvegarde de notre souveraineté.

Il ne s'agit pas pour nous de nous opposer systématiquement à tout programme de coopération, mais il est impératif que la France garde la maîtrise d'œuvre.

Nous avons — vous l'avez vous-même affirmé, monsieur le ministre — une industrie de pointe dans ce domaine qui assure pratiquement tout le marché intérieur et qui a réalisé des percées importantes sur le marché extérieur. Il convient de sauvegarder cet acquis.

C'est la raison fondamentale pour laquelle nous nous opposons au projet du futur avion de combat européen, pour lequel une étude de faisabilité a été lancée.

Plusieurs arguments fondent notre refus. D'abord, la nécessité de se garder d'amalgamer la coopération civile et la coopération militaire, très différentes par leur caractère et par leur finalité. En effet, dans le domaine civil, les besoins des compagnies aériennes sont identiques, alors que, dans le domaine militaire, les exigences diffèrent d'un pays à l'autre en fonction de la stratégie militaire et des missions attribuées aux forces armées.

Ajoutons qu'un avion de combat est un programme majeur très avancé technologiquement et dont les retombées pour l'industrie civile sont appréciables.

Si une décision positive était prise à propos du F.A.C.E., l'industrie aéronautique française ne réaliserait, au cours de la prochaine décennie, aucun programme national majeur et fabriquerait tous les avions civils et militaires en coopération — Alpha Jet, Transall, Atlantique — perdant ainsi la maîtrise de l'ensemble de la filière avion, maîtrise qu'elle s'assurait en particulier par la réalisation, à chaque génération, d'un avion militaire complet, Mirage IV ou Mirage 2000.

Quant à l'argument financier évoqué pour justifier la nécessité de la coopération sur le F.A.C.E., il convient de noter que le coût de développement global augmente avec le nombre de coopérateurs, car il s'agit de satisfaire aux besoins opérationnels spécifiques de chaque pays.

C'est l'enseignement que nous pouvons tirer du développement en coopération du Tornado, considéré avec raison comme un gouffre financier.

Enfin, il importe de prendre en compte les conséquences du F.A.C.E. sur l'emploi à moyen terme dans nos bureaux d'études et à long terme pour la production.

Le partage de la charge globale de développement se traduirait par une réduction des équipes de conception, mais aussi par une spécialisation des études et de la fabrication.

D'ores et déjà, les hypothèses et prévisions fondées sur un partage de la charge sur le futur moteur militaire provoquent des difficultés à l'atelier expérimental de Villaroche, et aboutissent à une réduction d'environ 50 p. 100 sur le programme de développement national M 88.

Pour la fabrication, la perte de charge serait nécessairement aussi importante. Ces prévisions expliquent, semble-t-il, la diminution, de soixante-dix personnes, des effectifs dans les centres d'essais de la direction des constructions aéronautiques d'ici à la fin de l'année.

Autant de raisons qui militent en faveur d'un projet national, l'industrie française étant capable de concevoir et de réaliser le futur avion de combat à partir des programmes expérimentaux ACX et M 88.

L'autre préoccupation des personnels civils exprimée par les syndicats concerne leur pouvoir d'achat. Selon leurs calculs, les personnels à statut ouvrier actif et retraité ont perdu, depuis juillet 1982, 162 p. 100 d'un mois de salaire en masse, et 7,5 p. 100 de leur pouvoir d'achat.

L'augmentation appréciable de leurs rémunérations en 1985 — 7,9 p. 100 — découlant des décrets salariaux, rétablis par la gauche en 1981, ne permettra malheureusement pas de rattraper ce retard.

Quant aux personnels fonctionnaires, le différentiel d'augmentation de leurs salaires par rapport à l'inflation se traduit par une perte de 700 à plus de 1 000 francs.

Vous avez rappelé dans votre intervention, monsieur le ministre, que le projet de budget prévoit la titularisation de 287 agents de catégorie C, ainsi qu'un renforcement de l'encaissement des arsenaux en transformant un certain nombre d'emplois d'ouvriers en emplois d'ingénieurs et techniciens.

Ces mesures, incontestablement positives, font suite à l'intégration de la main-d'œuvre à temps contrôlé et des ouvriers en régie directe. Cependant, l'application complète de la loi de titularisation est encore loin d'être pleinement réalisée.

La perspective de l'austérité renforcée en 1985 ne manquera pas d'aggraver les difficultés des familles les plus défavorisées. Il est d'ailleurs incompréhensible que, dans un tel contexte, les crédits alloués à l'aide sociale aux armées pour 1985 soient réduits d'environ 250 000 francs.

Un dernier mot pour regretter que les personnels des arsenaux et des établissements d'Etat soient toujours écartés de l'exercice des droits démocratiques découlant en particulier des lois Auroux, droits dont bénéficient, entre autres, leurs camarades du secteur de l'industrie d'armement, nationalisé ou en voie de l'être.

Les commissions d'information sur les conditions et l'organisation du travail — C.I.C.O.T. — quel que soit leur rôle dans le développement de la concertation avec le personnel, ne peuvent en aucune façon être comparées aux organismes institués pour les nouveaux droits attribués aux travailleurs en 1982.

L'extension de ces droits, dans une forme adaptée aux arsenaux et établissements d'Etat, aurait sans doute permis d'éviter les atteintes aux droits politiques et syndicaux dont ont parlé certains représentants des travailleurs de l'Etat, lors de leur audition devant la commission.

Je terminerai, monsieur le ministre, en soulignant combien le groupe communiste reste attaché à la sauvegarde, voire au développement de ce secteur d'Etat, à l'amélioration de la formation et des conditions de vie de ses travailleurs, car sa finalité est de fournir à la nation les moyens matériels appropriés et efficaces de sa défense. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, la cuvée de la promotion de la commission de la défense nationale n'était pas mauvaise en 1978-1981, puisqu'elle a donné un ministre, un secrétaire d'Etat, un président de commission. (*Sourires.*)

Je suis fier, monsieur le ministre, car le résultat est bon.

Dix minutes c'est court pour dire tout ce qu'on aurait à dire, mais enfin on va essayer.

1982, 1983, 1984, voici déjà 1985. Comme ça tourne vite ! Puis il y aura 1986. Et, puis après 1986, est-ce que je vais sucrer les fraises ? (*Rires.*) Je n'en sais rien ! Mais enfin il se passera des choses.

Votre budget, depuis votre arrivée, se tient, monsieur le ministre, à 3,89, 3,90 p. 100 du P.I.B.M.

Je me demandais si j'allais jouer à pile ou face en disant : décrispation ou attaque ? Je suis tombé sur pile ! C'est donc la décrispation ! (*Rires.*)

Avec l'ancienne majorité, le pourcentage aurait été de 3,94 p. 100 en 1982 et aurait augmenté annuellement de 0,09 p. 100, soit 4,03 p. 100 en 1983, 4,12 p. 100 en 1984 et 4,21 p. 100 en 1985.

Cette évolution avait été décidée par le Président de la République lors d'un conseil de défense auquel j'assistais.

Ce qui est grave dans votre loi de programmation 1984-1988 c'est d'abord le croche-pied qu'il y a eu avant, avec ce blocage de 13,4 en autorisations de programme et de 3,2 en crédits de paiement, blocage suivi d'une annulation complète. Dans le budget de 1985, tout le monde l'a dit, il y a 1,3 milliard de moins que prévu, plus l'affaire de la S.N.I.A.S., plus le Tchad, plus le Liban. Tout cela, ça fait quand même quelques milliards.

Avant juin 1981, opposition et majorité, nous étions tous d'accord à la commission de la défense nationale, M. Darinot en tête, pour dire : il faut 4,5 p. 100, sinon ce n'est pas possible.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Vous exagérez ! Pas 4,5 p. 100 !

M. Marcel Bigeard. Vous le demandiez, avec beaucoup d'insistance !

Monsieur le ministre, vous êtes quand même gâté. Il n'y a pas eu d'attaque ; tout le monde a été gentil. Je me souviens des discussions avec M. Bourges. Qu'est-ce qu'il prenait, et avec vous particulièrement !

Les chiffres sont là, indiscutables, et vous devinez notre doute grandissant lorsqu'on imagine vos futurs budgets. Cette inquiétude est la vôtre, monsieur le ministre, et je sais combien vous auriez souhaité obtenir davantage. J'imagine vos combats pour éviter les annulations de 1982. Je sais comment ça se passe avec les chefs d'état-major. Ils sont inquiets. Le ministre, lui, voudrait bien obtenir davantage, mais ce n'est pas toujours facile. Et les retards pris dans les armées, chacun le sait, sont très difficiles à rattraper.

Les rapporteurs — que j'ai écoutés avec beaucoup d'attention — se sont exprimés suivant leurs tendances. Certes, il est plus facile de critiquer quand on est dans l'opposition, et vous n'étiez pas gênés pour le faire. Je me rappelle de l'époque où l'on traitait M. Bourges de marchand de canons. Il accusait le coup, mais il est largement dépassé.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. C'est un compliment !

M. Marcel Bigeard. Je vous l'avais dit : il faut le faire, monsieur le ministre. Vous êtes un excellent démarcheur, et c'est une qualité de plus.

En 1975, avec Bourges, nous avons hérité d'un des budgets les plus bas jamais atteints, et ce n'était pas facile.

Les rapporteurs, dans l'ensemble, ont bien reflété la situation de nos armées et leurs inquiétudes. Je les ai écoutés, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Ils ont tous exprimé leur inquiétude avec beaucoup de sincérité.

La répartition des masses budgétaires entre les cinq parties prenantes du budget militaire fait apparaître une stabilité qui existe depuis bien longtemps et qu'il est difficile de changer.

L'armée de terre en prend un petit coup ; la marine obtient un petit avantage et, au milieu, il y a l'armée de l'air qui a ses problèmes, comme l'a bien dit Loïc Bouvard et après-midi. L'armée de l'air se situe à mi-chemin.

En ce qui concerne le nucléaire, la priorité est confirmée. Pourtant, vous n'avez pas toujours été d'accord avec le nucléaire, monsieur le ministre. Vous n'avez jamais voté le budget des armées au temps de la « bombinette du général de Gaulle » ! (Rires.)

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie. C'est dépassé !

M. Marcel Bigeard. La priorité est confirmée. On note un certain tassement pour la F.N.S. ; en revanche les crédits de l'A.N.T. progressent comme en témoigne l'effort accompli en faveur de l'A.S.M.P. et du Hadès. Je pense que tout ça, c'est très bien.

Quant à la gendarmerie, je sais qu'elle est chère à votre cœur et à celui de beaucoup de camarades ici présents.

L'Inflexible, équipé de M4, va entrer en service. Mais cela, monsieur le ministre, c'est quand même l'héritage.

L'ensemble des commandes de matériels dits majeurs inscrits dans votre loi de programmation sont respectées, et il faut le dire.

Mais cela ne peut dissimuler l'inquiétante réalité des choses de la défense, et vous ne l'ignorez pas. Tous les rapporteurs l'ont dit : l'entraînement, les munitions, les réserves, tout cela

pose beaucoup de problèmes. Les militaires me disent : « On n'ose même plus se chauffer. » Ils ont froid car ils n'osent pas allumer le chauffage.

C'est le corps le plus sain de la nation, monsieur le ministre, et vous avez le plus beau ministère. Ils sont disciplinés. Ils gèrent très bien leur argent, mieux que n'importe qui, et je souhaiterais que les autres ministères en fassent autant, même le ministère de la défense où j'ai eu l'honneur de vivre ! (Rires.)

Je parle à titre personnel, car j'aime beaucoup ma liberté, et je suis en dehors de tout !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Mais à l'intérieur quand même !

M. Marcel Bigeard. Monsieur Aumont, j'ai fait des compliments pour la gendarmerie, alors écrasez ! (Rires.)

Je suis apparenté car il faut bien être quelque part, mais mon parti c'est la patrie. Je m'exprime donc, je le répète, à titre personnel et n'engage que moi.

Monsieur le ministre, vous êtes ministre depuis plus de trois ans. Et, depuis plus de trois ans, l'armée est là, présente, intacte, apolitique, disciplinée. Brillant défilé le 14 juillet, c'est vrai. Défilé de la gendarmerie à Melun ; je l'ai vu à la télé : bien ! Vraiment il n'y a rien à dire ! (Sourires.)

Notre armée est le corps le plus sain de la nation, et je le crie depuis longtemps. Mais cette armée, monsieur le ministre, elle en a vu. Moi, j'ai été dedans pendant quarante ans : la défaite de quarante, l'Indochine, où j'ai marché pieds nus pendant deux ans, l'Algérie sans savoir où on allait, ce qu'on faisait. Elle en a vu, et elle est toujours là. Elle est présente, elle tourne, elle tournera, et c'est comme ça !

Et le service à un an est maintenu. Les comités de soldats ne sont plus là que pour mémoire. On n'en parle plus. Vous n'avez rien bouculé. Aucun chef n'a été délogé. Deux ou trois sont partis. Ce n'est pas grave. Quand il y en a un qui s'en va, il y en a quatre pour prendre la place, vous le savez comme moi. (Rires.)

Certes, il y a eu une opération chirurgicale avec 31 000 hommes de moins, opération que vous avez d'ailleurs camouflée habilement avec la F.A.R., la fameuse force d'action rapide et ses 47 000 hommes. Mais pour qui et pour quoi ?

Je vous ai dit l'an dernier ce que j'en pensais. Je ne change pas d'avis. On ne va pas envoyer 47 000 hommes au Tchad, on ne va pas les envoyer à Dakar. Comment on les soutiendrait, comment on ferait ? Alors, face à qui vous pensez... (Rires.)

Vous êtes très attaché à notre armée, monsieur le ministre, et je crois savoir qu'elle vous le rend bien. Et vous êtes champion, il faut bien le dire ! Vous savez que les militaires sont des sentimentaux. Il suffit de leur dire un mot gentil. Crac ! ils partent en brioche et ils disent *amen* ! Et ça vous savez le faire ! (Rires.) Et on ne fait rien, effectivement, sans une parcelle de cœur.

Monsieur le ministre, en dehors de ces gauche-droite, les bons d'un côté, les mauvais de l'autre — il y a longtemps que je râle contre ça — je crois qu'il y a mieux à faire, afin de prouver notre volonté face à cette puissance colossale qui a dit : « Nous sommes puissamment armés, mais nous n'agissons que lorsque vous serez minés de l'intérieur », ou encore : « Nous ne ferons pas la guerre avec des chars, des avions ; nous avons une arme bien plus redoutable : notre idéologie ». Et on sait ce qu'elle représente, cette idéologie !

Nous sommes ce que nous sommes face aux deux Grands, et il ne faut pas rêver. La guerre des étoiles, les armes à énergie dirigée, on en parle. Quand on voit que l'U.R.S.S. dépense 15 p. 100 de son P.I.B. pour s'armer, on peut se demander où on va ! Et j'ai lu il y a quelques jours dans un journal que le dernier porte-avions américain allait coûter 150 milliards, c'est-à-dire l'équivalent de notre budget de la défense nationale. Vous voyez où nous en sommes : nous sommes vraiment tout petits par rapport à ces gens-là, il faut le savoir.

L'Europe libre devrait se réveiller, monsieur le ministre, prendre conscience de ce qu'elle est capable de faire afin de ne pas subir, car nous subissons sans cesse.

Que faisons-nous et que pouvons-nous faire face à une situation mondiale inquiétante ? L'inquiétude, c'est ce Sud-Est asiatique où l'U.R.S.S. occupe les anciennes positions américaines : Da Nang, Cam Ranh, avec ses sous-marins, ses avions. Ce sont ces Afghans qui meurent par dizaines de milliers pour essayer de vivre libres, tous ces Vietnamiens qui fuient pour retrouver

la liberté. C'est le Liban, cher à notre cœur, où l'Occident a baissé pavillon — les Américains, les Italiens, les Anglais, nous-mêmes sommes partis. Qui a gagné là-dedans ? Vous le savez comme moi ! C'est la conquête de l'océan Pacifique par les forces soviétiques — tout doucement, ils poussent leurs pions.

C'est aussi le Tchad : nous sommes partis, mais vous savez que rien n'est réglé, monsieur le ministre. Vous savez le pourrissement dans le Sud, les infiltrations au nord de Centrafrique, la situation au sud du Soudan. Que va-t-il se passer ? Evidemment, il faut souhaiter que tout cela se règle entre Tchadiens. Nous avons soutenu Hissène Habré. Mais Hissène Habré, c'est tout de même le commandant Galopin, c'est tout de même Mme Claustre ! Et puis, que va faire Khadafi, qui, rappelez-vous, disait encore quinze jours avant qu'on ne se mette d'accord : « Le Tchad, ce sera le Dien-Bien-Phu des Français ». On ne sait pas ce qui peut se passer, le dis donc : attention. Mais enfin, on a Bouar, que je connais bien. On peut y replier nos troupes. C'est un joli camp ! Grâce à Bigeard, quand même ! (Sourires.)

L'inquiétude, c'est encore ce Boeing descendu avec 260 personnes à bord. Et demain, après-demain, monsieur le ministre ? Que ferons-nous si les joueurs d'échecs continuent à pousser leurs pions ? Pourquoi pas le Pakistan, avec ce qui se passe en Inde ? On ne sait pas. Et l'Allemagne ? Que se passera-t-il ? Il y en a, des points d'interrogation !

Un de vos leaders socialistes a écrit en 1966 : « Nous possédons la force stratégique. Oui, la France n'attaque personne. Certes... On ne va pas attaquer qui vous savez ! » Nous sommes attaqués, nous pressons sur le bouton, et dix minutes après, la France est vitrifiée. « Et il ajoutait : « Quel est l'homme, put-il s'appeler le général de Gaulle, qui oserait presser sur le bouton ? » C'est un sacré problème : on presse sur le bouton, et dix minutes après, il n'y a plus de France. Il faut y réfléchir.

Notre force nucléaire est indispensable. Elle doit être maintenue et améliorée. C'est ce que vous faites. Il faut maintenir, mais on ne peut avoir quinze sous-marins, ni même dix. Nous pouvons en avoir trois à la mer, quatre au mieux, mais nous ne pourrions pas faire plus. Et vous savez comme moi que ce n'est déjà pas mal. Mais il ne faut pas s'endormir derrière cette force. Je l'affirme, et je prends date. La véritable force stratégique, c'est la volonté d'un pays tout entier, c'est vous, c'est moi, ce sont les femmes, les hommes du monde libre qui devraient voir cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de nous.

Je ne crois pas au conflit nucléaire : 12 000 mégatonnes chez les Russes, 10 000 chez les Américains ; ils ne vont pas se vitrifier, ils ne sont pas fous ! Depuis Hiroshima, on n'a pas utilisé la force stratégique. Ce n'est pas à ce jeu qu'ils jouent. Croyez-moi, ils ne tiennent pas à vitrifier l'Europe !

Les Chinois — je suis allé quinze jours en Chine — m'ont dit un jour : « Les Russes peuvent entrer chez nous, mais ils ne sortiront plus. » C'est à cela qu'il faut arriver. Les Afghans prouvent, avec un minimum de combattants, ce qu'ils sont capables de faire. Voyez un peuple veut se défendre. Et les Vietnamiens nous ont montré ce que l'on peut faire en dehors de toute force stratégique. Je peux vous dire, à la place des Russes, avec les forces qu'ils ont, votre force stratégique, je vous la tourne, et je la « baisse ». croyez-moi. (Rires.)

Le pape, Walesa, nous donnent des leçons. En Corée du Sud, le peuple entier est prêt à faire face. On multiplie les alertes dans les écoles, chez les gens. Il faut voir ce qui se passe !

Le Viet-Nam, je l'ai dit, a fait la démonstration de ce qu'un peuple qui veut sa liberté est capable de faire. Il est urgent que la France donne le ton pour s'orienter tout au moins vers un esprit de défense européen, vers un armement européen — ce que vous essayez de faire — qui coûterait moins cher, pour essayer de réveiller cette vieille Europe endormie dans ses pantoufles.

Surtout, il ne faut pas nous replier sur nous-mêmes. La sanctuarisation, monsieur le ministre, c'est une époque dépassée. Quand je disais, il y a quatre ans, qu'il fallait sanctuariser l'Europe, on voulait me « vider » de la commission de la défense nationale parce que je ne défendais plus le sanctuaire ! Maintenant, tout le monde dit la même chose et, pour un peu, on mettrait nos armes de l'autre côté de l'Allemagne ! Il faut voir les choses telles qu'elles sont.

Il y a tellement à faire dans ce monde où la guerre est là, économique, scientifique, démographique, monétaire et militaire. Vous ne voulez pas la guerre ? Moi non plus, mais vous avez bien été obligé de la faire un peu au Tchad, au Liban et, demain, vous serez peut-être obligé de la faire ailleurs.

Alors que nous sommes là à palabrer, à presque se détester entre Français, alors que tout est à reprendre autrement, où allons-nous ?

M. le président. Monsieur Bigeard, votre propos est certes intéressant, mais je vous demande de conclure.

M. Marcel Bigeard. Je termine, monsieur le président.

Votre budget, 150,2 milliards, c'est une somme — c'est bizarre, il correspond au déficit budgétaire. Mais, au fond de vous-même, monsieur le ministre, n'êtes-vous pas très inquiet pour demain si vous devez faire face à d'autres problèmes que ceux du Liban et du Tchad ? Moi, je le suis et depuis bien avant votre arrivée, croyez-moi.

Je pense que ce qui compte, c'est de retrouver un idéal, reformer la jeunesse, partir avec un drapeau, être suivi. C'est un peu ce qu'a fait Reagan. Ce n'est peut-être pas une lumière (Sourires), mais il est parti avec le drapeau étoilé, tout le monde a suivi et c'est reparti.

Vive la France ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer la volonté politique du Gouvernement depuis 1981, en particulier en matière de prévention de la délinquance et plus généralement en faveur de la sécurité des personnes et des biens.

S'agissant des zones rurales, semi-rurales ou périurbaines, ces missions de police reviennent à la gendarmerie nationale.

Cette arme, si étroitement et fidèlement associée à l'histoire de notre peuple, doit aujourd'hui recevoir les moyens de son adaptation au terrain.

En effet, l'explosion démographique constatée dans le périmètre de certaines brigades territoriales appelle des solutions. Aussi un effort a-t-il déjà été largement engagé en faveur des constructions de gendarmeries. Le budget d'infrastructures pour 1984, soit 725 millions de francs d'autorisations de programme, a permis le financement par l'Etat d'environ 1 300 unités-logement. S'y ajoutent 44 millions destinés à subventionner 690 unités-logement construites par les collectivités locales. En 1985, ces chiffres passent à 68 millions de francs et 1 010 unités-logement. Je vous en félicite, monsieur le ministre, et vous demande que l'effort engagé soit poursuivi.

De même, face au phénomène d'urbanisation, il est nécessaire de prévoir des augmentations d'effectifs permettant à la gendarmerie de s'acquitter au mieux de sa fonction de prévention et de défense de la sécurité des personnes et des biens. En constatant ce glissement des populations des villes vers les zones périurbaines, et en observant les phénomènes migratoires périodiques qui existent déjà, on mesure l'accroissement de ces tâches de police. Sur les routes comme dans le tissu semi-urbain, il faudrait beaucoup plus de gendarmes.

Cependant, j'observe que les effectifs budgétaires de l'arme représentaient, en 1984, 89 368 personnes, dont 79 613 militaires d'active, 8 758 militaires du contingent et 997 civils. Au 1^{er} juillet 1984, la gendarmerie comptait 170 gendarmes féminins et 75 élèves ; 80 restent à recruter d'ici à la fin de l'année et il est prévu d'en recevoir 160 en 1985.

Dans ces conditions, il semble peut-être indispensable de réviser la répartition géographique par une modification de la carte actuelle en vue de l'adapter à la réalité des phénomènes démographiques.

Cette répartition devrait s'accompagner d'un effort supplémentaire en faveur du casernement, et particulièrement d'un projet de constructions nouvelles. Bien des secteurs suburbains encore pour partie à vocation rurale sont demandeurs et souhaitent l'implantation d'une gendarmerie, surtout là où la police nationale n'est pas présente. Aussi des problèmes demeurent-ils malgré tout ce qui a déjà été fait et appellent-ils une solution.

Le souci d'efficacité des gendarmes dans les missions qui leur sont confiées est permanent. L'abnégation de ces militaires, chacun le sait, est digne de la tradition de leur arme et de l'armée de notre pays. Le Gouvernement, monsieur le ministre, s'est attaché à reconnaître ces qualités. Il a fait droit à une très ancienne demande en prévoyant l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul des pensions de retraités. Cette intégration a été prévue sur quinze ans.

Personne ne doit ignorer l'ampleur du travail accompli par le Gouvernement dans ce domaine. En effet, la jouissance de la majoration de pension résultant de cette mesure est différée jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, sauf pour les militaires de la gendarmerie radiés des cadres ou mis à la retraite pour invalidité et pour les ayants cause des militaires décédés en activité.

L'intégration de cette prime constitue, pour les actifs de moins de quarante ans, un avantage indéniable. Chacun doit reconnaître qu'il s'agit d'une amélioration que, pour leur part, les retraités réclamaient sans résultat depuis plus de trente ans.

Cependant, chargée d'une action préventive contre la délinquance, la gendarmerie assume l'exécution des missions de sécurité. Elle exécute sa mission de police judiciaire générale en relevant les infractions, en recherchant leurs auteurs et, si nécessaire, en les déférant devant la justice, comme le font, de leur côté, les services de la police nationale.

Cette simple parité dans les tâches appelle, me semble-t-il, un traitement identique dans le délai d'intégration de la prime de sujétion de police, prévu à quinze ans pour la gendarmerie et à dix ans pour la police.

Cette différence de traitement semble injuste et favorise les interrogations. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de poursuivre dans le sens engagé et, en tout état de cause, d'expliquer cette situation.

De même, la juste reconnaissance des mérites est un devoir qui s'impose à chacun de nous. L'Etat n'échappe pas à cette simple règle de morale et de bon sens.

Malheureusement, et depuis trop longtemps, la République retient pendant de nombreuses années les honneurs qu'elle doit à ses gendarmes. Je veux parler de la médaille militaire. Parmi ces hommes, de nombreux sous-officiers ayant une grande ancienneté et des services rendus attendent une distinction qu'un délai trop long leur interdit de recevoir.

Aussi, je souhaite que des solutions soient apportées à ce problème comme à celui de l'attribution de la médaille de la défense nationale, récompense fort appréciée. Les différences d'attribution dans ce domaine peuvent être la source d'incompréhension et même à l'origine, parfois, d'un mauvais climat.

En terminant, et comme vous l'a demandé mon collègue et ami Robert Aumont, pouvez-vous nous indiquer quel est, dans le cadre des mesures à caractère social, le contingent d'échelle de solde 4 que les sous-officiers peuvent espérer en 1985 ? Je sais que la réponse à cette question ne dépend pas uniquement des services du ministère de la défense. Néanmoins, pouvez-vous nous dire si des procédures de concertation avec votre ministère ont été entreprises sur ce sujet ?

A l'heure du choix des moyens à engager pour 1985, je ne doute pas que nous saurons répondre concrètement à l'attente de la gendarmerie, dont la volonté est bien de s'adapter à l'évolution constatée, dans le but de faire prévaloir dans le pays la défense de l'intérêt général et de la tranquillité publique, c'est-à-dire, simplement, de remplir sa mission. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. L'ordonnance bien connue du 7 janvier 1959 sur l'organisation générale de la défense stipule clairement que « la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population ».

La défense revêt donc des aspects très divers : la défense civile, qui a pour but de protéger matériellement et moralement les personnes et de sauvegarder les installations et ressources nécessaires à la population, mais aussi la défense économique. Notre potentiel agricole, industriel et commercial est un atout qu'il nous faut renforcer dans un monde où tous les coups sont permis, ce qui a fait dire ces jours derniers à notre ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur qu'elle était en quelque sorte « le ministre de la guerre ». Ce n'est pas pour vous une concurrence, monsieur le ministre, mais plutôt un soutien logistique ! *(Sourires.)*

Ce caractère global et multiforme de la défense, c'est aussi l'esprit de défense, s'appuyant sur l'appartenance à une communauté qui doit défendre l'intérêt général et non une superposition d'intérêts particuliers, surtout quand il s'agit des intérêts vitaux de notre pays.

Aussi l'évolution, depuis trois ans, de la conception globalisée de la stratégie de dissuasion, incluant, par exemple, la défense civile au sens large, n'est-elle que conforme à l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Vous avez parlé de l'A.N.T., monsieur le ministre, et de son concept d'emploi. Je n'y reviendrai pas. Mais d'autres interrogations ne tarderont pas à naître. Le risque de « la guerre de l'espace » de la fin de ce siècle, c'est peut-être le surarmement nucléaire et l'aide à la pénétration, mais c'est aussi, si l'on ne peut plus se déplacer librement dans l'espace, le risque d'un surarmement conventionnel : la France ne serait-elle pas amenée alors à décider la fabrication des armes à effets collatéraux, et n'y aurait-il pas évolution du concept de l'A.N.T. ?

Mais nous n'en sommes pas encore là. Aussi aborderai-je un autre sujet en m'appuyant sur la déclaration du Premier ministre, Laurent Fabius, à l'institut des hautes études de la défense nationale, le 17 septembre 1984.

« Le Gouvernement, déclarait M. le Premier ministre, a décidé d'engager un programme de protection des installations vitales contre les effets paralysants de l'impulsion électromagnétique. » Nous nous en félicitons. « Nous devons désormais prendre des mesures analogues pour les équipements civils qui conditionnent la continuité de l'action du Gouvernement et le maintien en état de fonctionnement des installations nécessaires à la vie du pays. Un autre domaine très important concerne la préparation du pays aux situations de crise, par des exercices interministériels appropriés. »

Je retiendrai, monsieur le ministre, la dernière phrase : « Préparer le pays aux situations de crise. » Si je comprends bien, elle peut concerner une situation conflictuelle ou non.

Si M. le Premier ministre insiste ainsi sur la préparation du pays aux situations de crise, c'est que certainement les exercices réalisés depuis 1981 ont montré quelques faiblesses. La politique de l'autruche n'est pas la nôtre. Il nous faut dire à l'opinion publique ce qui ne va pas, et M. le Premier ministre a eu raison de relever les carences, si carences il y a.

La réaction à une agression technologique majeure ou conflictuelle nécessite une force de défense et une seule au sens où celle-ci, obligatoirement composite, ne dépend que d'une seule autorité avec un domaine de compétences bien précisées, à quelque niveau que ce soit : de quelles compétences s'agit-il ? Quelle autorité pour cela ? Quelle organisation convient-il d'adopter pour assurer une réponse globale coordonnée ?

Nous savons que ces plans, ces programmes existent aux ministères de la défense et de l'intérieur, dans les préfetures. Nous ne sommes pas certains qu'ils soient opérationnels pour la bonne et simple raison que si l'expérience nous montre l'efficacité de bon nombre de services, départementaux ou autres, quand ils travaillent seuls, la tâche est moins aisée quand il y a beaucoup d'acteurs ! Je n'entrerai pas plus dans les détails.

Cette hétérogénéité de moyens pas toujours structurés, pas toujours hiérarchisés, nous semble un handicap pour une gestion de temps de crise, et un handicap encore plus important pour ce qu'on appelle la première phase du temps de crise, celle où on doit d'abord faire face, le plus souvent, à l'imprévu. Des exemples plus ou moins récents nous ont montré qu'il faut une autorité non contestée, formée pour cette gestion du temps de crise.

Nous connaissons maintenant l'organisation de la défense opérationnelle du territoire. Nous aimerions cependant connaître ses nouvelles missions et, peut-être, sa réorganisation, avec l'augmentation des effectifs par l'utilisation des réserves, par exemple.

Nous savons aussi que les plans de défense et les plans généraux de protection font l'objet d'une attention toute particulière. Pensez-vous, monsieur le ministre, que tous les aléas possibles dans leur mise en œuvre soient limités ?

En situation de défense opérationnelle du territoire, certains problèmes de coopération civile, économique, militaire peuvent se poser. Pourriez-vous nous indiquer les objectifs que vous vous êtes fixés, en liaison avec vos collègues concernés ?

Enfin, il nous semble qu'une information envers les élus est nécessaire sur la répartition et le niveau des responsabilités légales en fonction de la nature des crises et de leur degré de gravité.

Notre défense sera d'autant plus efficace qu'elle sera mieux comprise dans sa globalité et qu'elle sera soutenue par notre opinion publique. Vos réponses, monsieur le ministre, contribueront à cette prise de conscience. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, c'est sur la présence du pavillon français dans le monde demain et après-demain que je vous interrogerai ce soir.

Représentons-nous quelques instants, monsieur le ministre, la carte du monde. La France est présente dans les grands espaces océaniques qui recouvrent les trois quarts de la surface du globe : Pacifique, océan Indien, Atlantique. Le nouveau droit de la mer lui donne une superficie économique d'environ 10 millions de kilomètres carrés, soit vingt fois la superficie terrestre de notre hexagone. Ainsi, la France est devenue la troisième nation maritime du monde, après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la quatrième en potentiel à l'échelle planétaire si l'on inclut l'U. R. S. S.

Comparons les puissances navales en présence : la flotte des U. S. A. représente seize fois la marine française, pour 15 millions de kilomètres carrés, celle de la Grande-Bretagne deux fois la marine française, pour 11 millions de kilomètres carrés, et celle de l'U. R. S. S. dix fois la marine française, pour 4,5 millions de kilomètres carrés.

Ces chiffres sont impressionnants.

Imaginons ces forces navales, les unes alliées, les autres antagonistes, disséminées sur les mers et les océans, présentées sur un tableau lumineux en autant de points de couleur et de volume différents selon leur nationalité, la nature et l'importance du bâtiment.

Devant un tel tableau, que nous pouvons imaginer, nous ne pouvons pas ne pas être inquiets, ou, à tout le moins, préoccupés.

La marine française assure la présence de l'Etat dans le cadre de ses missions de service public : défense, présence française dans les départements et les territoires d'outre-mer, transport, surveillance.

Hors des zones contiguës à la métropole, elle assure cette présence de l'Etat avec des moyens dont la faiblesse est étonnante face aux espaces considérés : quelques avisos, quelques patrouilleurs légers, quelques avions de patrouille maritime — Gardian ou Atlantique — avec quelques éléments épars de soutien logistique. Quels sont nos moyens à Nouméa, à Tahiti et au C. E. P. à Fort-de-France, à Dakar, au Tchad, à Djibouti, à Mayotte, à la Réunion et aux Kerguelen ?

Ce sont des moyens plus que modestes, monsieur le ministre, que la marine est en mesure de détacher en permanence pour remplir les tâches élémentaires de tous les jours qui lui sont demandées : patrouiller, surveiller, dissuader et éventuellement réprimer.

Voilà qui est surprenant quand on songe que, pour des superficies maritimes comparables et plus concentrées, la seule garde-côtes américaine utilise plus de 200 navires, une quarantaine d'avions, une centaine d'hélicoptères et plus de 30 000 hommes.

Nous ne pouvons pas ne pas exprimer notre inquiétude et tirer la sonnette d'alarme quand nous voyons la faiblesse de nos moyens outre-mer et les moyens en bâtiments et en hommes disponibles en métropole, à Cherbourg, Brest, Lorient, Nîmes et Toulon.

Il ne s'agit pas pour la France de rivaliser avec les Etats-Unis. Nous n'en avons ni l'ambition, ni les moyens. Mais il est une leçon qui s'est toujours vérifiée autant sur terre que sur mer : le propriétaire d'un terrain doit montrer à ses voisins qu'il s'intéresse à sa terre ou, dans le cas présent, à son espace de mer, sous peine d'attirer tôt ou tard des convoitises.

Incontestablement, il faut accroître le volume des moyens susceptibles de remplir les missions de service public. Il est urgent de le faire. Une souveraineté ne repose pas uniquement sur un décret gouvernemental. Elle repose sur une présence effective, suffisante en quantité et en qualité. Sinon, nous découvrirons un jour, à nos dépens, que nous avons aussi nos « Malouines » et qu'une reconquête pose des problèmes d'une autre dimension politique et financière que celle, par exemple, d'un simple doublement de nos moyens actuels. A moins que la France ne choisisse de se replier sur l'Hexagone et de cesser d'être une grande nation.

Quelle serait alors son influence dans le monde si, ayant abandonné ses D. O. M. - T. O. M., elle devenait la trente-cinquième nation maritime du monde, avec 149 bâtiments, 328 aéronefs et 70 000 hommes, avec l'obligation de faire appel aux effectifs de centres d'entraînement et autres activités de la marine pour conduire certaines opérations ponctuelles, avec des effectifs et un volant de personnels insuffisants, avec un taux d'encadrement d'officiers également insuffisant, encadrement qui est de 6,6 p. 100 en France, contre 12,1 p. 100 aux Etats-Unis, 15,2 en U. R. S. S., 15,2 en Grande-Bretagne, 14,5 en République fédérale d'Allemagne et 12,5 en Italie ?

Malgré la qualité, le dévouement, la disponibilité, l'abnégation, les sacrifices de nos marins, comment, monsieur le ministre, allez-vous pouvoir concilier les impératifs de la rigueur budgétaire avec la nécessité pour la France de disposer d'une marine forte et opérationnelle, dotée de moyens modernes et suffisants servis par des officiers, sous-officiers et marins dont les qualités humaines, la technicité, la disponibilité, la santé physique et morale soient irréprochables, une marine capable d'assumer les missions que la nation attend d'elle et de faire honneur au pavillon français partout où sa présence est et sera nécessaire pour que la France demeure la France ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine). Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'industrie de l'armement, qui concerne directement ou indirectement un million de personnes dans ce pays, est soumise simultanément à plusieurs mutations fondamentales. Les établissements publics de la défense n'y échapperont pas et doivent être adaptés à ces mutations.

Premier constat : la faible durée de vie des générations technologiques. Depuis la Seconde Guerre mondiale, ce phénomène n'a fait que s'accélérer. Aujourd'hui, aucune filière technologique et industrielle n'est assurée de la durée. Les entreprises et les établissements publics de la défense ne peuvent dès lors n'avoir qu'une loi : l'adaptabilité ou la disparition.

Deuxième constat : la structure du coût des armes est totalement bouleversée. L'arme ne vaut plus guère aujourd'hui que par le cerveau qui la commande. La force de l'arme n'a qu'une importance mineure par rapport à son agilité, à sa précision, à sa capacité à leurrer. La part de la recherche et du développement dans les programmes et la part de l'électronique dans les chiffres d'affaires sont en progression spectaculaire et tout porte à penser que ce processus s'amplifiera. Les établissements publics de la défense sont-ils destinés à fabriquer le bras alors que d'autres fabriqueraient le cerveau ? Notre éthique de leur rôle et l'intégration des systèmes d'armes imposent à cette question une réponse négative. Nos établissements doivent donc avoir les moyens de relever ce défi.

Troisième constat : la coopération européenne va changer rapidement de nature. Le coût et l'amélioration des nouvelles technologies, la course aux armements que se livrent les deux Grands font que cette coopération approfondie et générale est une condition de survie. J'ajoute qu'il y a là pour les vingt ans qui viennent le pilier fondamental de la construction européenne autour de l'axe franco-allemand. L'indépendance de chaque nation peut être parfaitement préservée dans ce processus. L'Europe de la sécurité se fera sans doute plus vite que l'Europe monétaire et l'Europe des esprits : nécessité oblige.

Quatrième et dernier constat : nous devons veiller à l'équilibre entre la maîtrise d'œuvre à statut public et privé dans la fabrication des armes. Nous ne devons jamais nous trouver dans la situation où les impératifs industriels dicent au pouvoir politique sa stratégie de sécurité. Il en résulterait une inflation de nos dépenses d'armement et une inadéquation à nos besoins de défense. Admettons que certains pays amis sont aujourd'hui dans cette situation. Le poids et l'efficacité de vos établissements publics, monsieur le ministre, représentent le principal rempart contre cette déviation.

Quelle est la situation ?

Pour ce qui est des équipements et des plans de charge liés au budget 1985, je le dis clairement : la situation est plus que satisfaisante, elle est bonne. Il y a évidemment pour la D. P. A. T. l'incertitude de l'exportation, mais elle existera toujours.

Pour ce qui est du statut des établissements, vous avez clairement réaffirmé qu'ils resteraient établissements d'Etat, et vous avez raison.

Pour ce qui est de la gestion du personnel, vous avez hérité de l'archaïsme le plus noir. Je ne citerai pas ici toutes les initiatives et réformes entreprises et approfondies par vous depuis trois ans. Vous avez mis fin aux plus graves injustices et amélioré beaucoup de situations. Ces réformes sont à votre actif et à votre honneur.

Mais au regard des quatre constats exposés à l'instant, l'effort nécessaire reste important. Pour que nos établissements puissent remplir leur fonction et ne se laissent pas distancer, plusieurs actions doivent être engagées.

Première nécessité : la qualification. La pyramide de qualification de nos établissements n'est plus adaptée. La base est trop large, la pointe trop fragile. Il faut affûter l'outil sans l'alourdir. Les efforts de formation que vous avez engagés à tous niveaux de qualification devront être amplifiés. Les disponibilités dégagées par les départs à la retraite devront, quand c'est possible, être prioritairement affectées à des postes de recherche, de développement et d'encadrement.

Deuxième nécessité : la souplesse. Les structures administratives sont lourdes, dangereusement lourdes. A masse salariale égale, les établissements doivent avoir plus d'autonomie dans la gestion des profils de poste. Les politiques d'embauche doivent être axées sur l'efficacité maximum et non sur des équilibres de qualification anciens que l'on chercherait à pérenniser. Souplesse également dans les procédures et les contrats pour répondre instantanément aux besoins du développement, de la coopération, des exportations.

Troisième nécessité : la participation du personnel. Elle est nécessaire au renforcement de l'esprit de défense dans nos établissements. Elle passe par une progression digne des rémunérations. Je crois que, dans ce domaine, vous avez obtenu et réalisé, malgré un contexte difficile, des résultats positifs. Elle passe par l'amélioration de la situation des personnels civils. Elle passe par un enrichissement important du rôle des C.I.C.O.T. et des C.H.C.T., par leur déconcentration pour les établissements de grande dimension.

La cohésion des hommes, leur fierté d'être est pour nos établissements et pour la France notre meilleur atout.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre action et de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous nous réjouissons que le budget de la défense pour 1985 soit marqué par la poursuite de la modernisation de nos forces nucléaires et conventionnelles.

Nous savons en particulier que dans les priorités figurent l'investissement, la recherche et que son objectif vise parallèlement à améliorer la sécurité des Français.

C'est dans cet ordre d'idées que je tiendrai plus particulièrement à vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir réalisé que l'impact de la participation des armées dans des tâches civiles pouvait concourir à conforter les objectifs de défense, bien que cela ne semble pas directement lié — et les hôpitaux en sont un exemple.

C'est ainsi que l'aide médicale urgente, dans son expression quotidienne comme dans l'éventualité des catastrophes, est un excellent exemple d'exercice commun.

L'aide médicale urgente se différencie des autres spécialités médicales par deux aspects essentiels : au plan médical, c'est une médecine de terrain ; au plan logistique, elle s'appuie sur des moyens en homme ; et en matériel importants, diversifiés, civils ou militaires.

La collaboration S.A.M.U. armées, constante et plurifactorielle, est centrée sur cinq pôles d'intérêts bien différenciés.

Premièrement, au niveau purement logistique, c'est la mise à disposition des S.A.M.U. de Toulouse depuis 1969, de Montpellier et Dijon depuis 1972, d'hélicoptères Alouette III. Pour la circonstance, ces machines sont équipées en version sanitaire et médicalisées par les services d'aide médicale urgente, qui bénéficient d'un potentiel de 170 heures par an, réparti pendant les périodes de vacances pascales et estivales.

Deuxièmement, au niveau des médecins du contingent, la collaboration se fait en deux phases. La première période permet la formation au sein des S.A.M.U. des médecins du contingent à une médecine d'urgence et de terrain. La deuxième période est la concrétisation de cette formation : les médecins aspirants sont affectés dans les services mobiles d'urgence et de réanimation.

A ce niveau, il faut noter que certains S.A.M.U. ne peuvent fonctionner que par l'affectation des médecins militaires, dont, à travers le pays, nous n'avons qu'à nous louer pour les services rendus.

Dans le cadre de cette collaboration, le S.A.M.U. de Toulouse a pu, en particulier, accueillir durant ces dix dernières années une centaine de ces médecins en formation.

Le troisième pôle d'intérêt porte sur la médecine de catastrophe, avec, là aussi, un aspect théorique et un aspect pratique.

L'aspect pratique prendra pour illustration le tremblement de terre survenu à El Asnam. Les équipes médico-chirurgicales formées au niveau des différents S.A.M.U. de France ont bénéficié de transports aériens militaires et de leur important matériel. Ainsi, dans un délai tout à fait satisfaisant, la France a pu répondre avec efficacité à la demande d'aide algérienne.

Pour l'aspect théorique, nous rappellerons l'actuelle mise en place d'un diplôme universitaire de médecine de catastrophe, où la collaboration du ministère de la défense prend, là aussi, toute son importance, tant au niveau de l'activité d'enseignement que des exercices pratiques à réaliser sur le terrain. Il ne serait pas possible de pratiquer un tel enseignement dans les universités sans le concours de l'armée.

Le quatrième pôle d'intérêt est celui de la recherche.

La volonté de décloisonnement, les progrès permis par la pluridisciplinarité interuniversitaire, les efforts consentis par le ministère de la défense ont permis le développement du génie biologique et médical. Les progrès médicaux actuels et les activités de recherche sont étroitement dépendants de cette structure. Nous pourrions regretter qu'il n'y ait pas davantage d'investissements en recherche médicale, compte tenu de la dynamique propre à vos services et dont la retombée dans les services civils concourt à la mise en place d'équipes de haut niveau.

Enfin, cette collaboration est quotidienne et permanente en ce qui concerne le sauvetage en mer. Le bilan médical est assuré par le centre de consultations médicales maritimes du S.A.M.U. de Toulouse. La nécessité d'une évacuation sanitaire, déterminée par le centre de consultations médicales maritimes, implique la participation des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage. Ces C.R.O.S.S. sont des structures militaires, gérées par des administrateurs des affaires maritimes.

Ces centres ont à leur charge la mise en œuvre et la coordination des moyens logistiques maritimes ou aériens, la marine nationale en particulier, nécessaires à l'intervention des S.A.M.U. Un tel service fonctionne depuis 1958, mais il n'a été officialisé par circulaire interministérielle que le 16 avril 1983.

Nous avons envoyé une circulaire aux commandants des différentes compagnies maritimes françaises pour leur demander leur avis sur ce fonctionnement.

Nous avons déjà un très grand nombre de réponses positives, qui montrent que ces services fonctionnent à la satisfaction des utilisateurs et il semble que ceci puisse se pérenniser toujours davantage compte tenu de la sécurité qu'ils procurent dans l'isolement en pleine mer.

Signalons de plus que la mise en place d'un centre de télé-détection est en train de se structurer, avec les différents moyens provenant entre autres du C.N.E.S. et de la météo, et pourra se concrétiser grâce à la collaboration avec les armées.

Cette mise en place de télétransmission et de télé-détection améliore considérablement la prévention logistique des secours.

Ainsi, de quelque nature que soit le risque, naturel, conflictuel ou technologique, et quelle que soit son ampleur, les services d'aide médicale urgente et les armées agissent en complémentarité au niveau de la prévision, de la prévention et de l'organisation des secours d'une façon permanente, au plus grand bénéfice de nos populations.

Cela constitue un parfait exemple de mise en commun des moyens de chacun, qu'il soit civil ou militaire, assurant les progrès et le meilleur-être de tous. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, le budget de la défense que vous présentez aujourd'hui pourrait être qualifié de budget des illusions perdues.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Des illusions en effet, car on peut estimer que, s'il est un domaine où, par-dessus des querelles idéologiques, un consensus a pu largement s'établir, c'est bien celui de la défense.

Consensus dans la mesure où vous n'avez pas renié le passé. Vous avez compris que la sécurité du pays repose en premier lieu sur la dissuasion nucléaire. Et vous avez tenu à maintenir cette dernière au niveau nécessaire en poursuivant les programmes d'accroissement des moyens et de modernisation des composantes.

Consensus également sur la réforme des forces classiques, et ce dans trois directions.

D'abord, la mobilité accrue de nos forces. Il fallait tenir compte des nouveaux types de conflits éventuels après les expériences du Liban, du Tchad et du Congo. Et vous avez également poursuivi l'effort en ce domaine.

Ensuite, la rénovation et l'adaptation des matériels, en particulier dans l'armée de terre, pour lesquels des engagements minimums avaient été inscrits dans la loi de programme.

Enfin, la refonte du service national, en augmentant l'instruction opérationnelle des hommes et des unités. Vous avez dit la vérité, à savoir que ce n'était pas la durée du service militaire qui était d'abord en cause, mais avant tout son contenu. Du contenu dépendait la durée. Et dans des secteurs particuliers, vous avez proposé un allègement volontaire, qui n'est pas un débouché temporaire d'attente offert à des jeunes touchés par la crise économique, mais avant tout la formation d'hommes et de cadres adaptés aux missions qui devaient être les leurs. Lier la mobilité opérationnelle accrue de certaines grandes unités à un service plus long était une nécessité technique et tactique. Vous l'avez décidé et nul ne pourrait vous critiquer sur ce point.

C'est parce que nous étions sensibles à la cohérence certaine de votre programme et aux perspectives qu'il offrait que nous pouvons, à la lumière des crédits dont vous nous proposez l'adoption aujourd'hui, parler de nos illusions perdues.

Je voudrais souligner ce sentiment à partir de quelques réflexions qui ressortent parfaitement des chiffres inscrits dans les documents budgétaires.

La première réflexion concerne l'absence de prise en compte des transferts importants qui ont dû être opérés au sein du budget 1984 pour payer les interventions au Liban et au Tchad. Rien n'apparaît dans le « bleu », et tout sera réglé, paraît-il, dans un collectif à venir. Nous savons cependant que le maintien de nos forces dans ces deux pays a été financé par des prélèvements sur quantité de crédits d'instruction et d'équipements. Le budget 1984 a dû être amputé d'un certain nombre de ses objectifs. Or nous ne savons que peu de choses de la portée de ces amputations sur la situation de nos forces.

Si, « comptablement », le budget 1985 « enchaîne » sur celui de 1984, il n'en est rien dans la réalité de l'accomplissement de votre programme. Un retard évident doit déjà être comblé. On peut même se poser la question de savoir si certaines des charges de l'opération « Manta » ne devront pas être imputées sur le budget de 1985.

Les crédits que vous demandez, et ce sera ma seconde réflexion, ne sont en gros que la reconduction, en volume constant, de ceux de l'année dernière. Vous ne pouvez donc compenser les retards pris en 1984. Bien plus, vous devez opérer des choix décisifs pour l'état de nos forces et leur développement.

En effet, vous n'avez que le choix entre maintenir à niveau ce qui existe et sacrifier l'avenir ou bien l'inverse. C'est ce que vous êtes contraint de faire. Je ne prendrai que deux exemples.

En ce qui concerne les forces nucléaires, les crédits augmentent en moyenne de 8 p. 100. Comme le constate le rapporteur, cet effort permet le maintien en condition opérationnelle des armes stratégiques et tactiques. En revanche, en ce qui concerne l'avenir de la recherche dans ce domaine, en particulier les essais, les crédits diminuent de 3 p. 100. Il en est de même pour l'ensemble des forces nucléaires, stratégiques et tactiques, où l'on constate un effondrement des autorisations de programme, l'essentiel de la défense se concentrant sur la réalisation de ce qui est en cours.

Or la capacité de notre dissuasion repose autant sur la maîtrise des techniques à venir que sur le maintien de ce qui existe. Le rapport de notre collègue, M. Huyghe des Etages, est sur ce point parfaitement explicite. Les sacrifices

en matière de recherche auxquels vous êtes contraint risquent d'être lourds de conséquences, car tout retard pris ne pourra être comblé.

Pour les forces terrestres, c'est l'option inverse qui a été retenue. L'effort porte sur les études, qui bénéficieront de crédits de programme en progression de 11,8 p. 100. Mais cet effort pour la modernisation future est accompli au détriment de l'état actuel de nos forces.

Les crédits d'entretien programmés diminuent de 13,3 p. 100, ce qui se répercutera sans doute sur la valeur opérationnelle de matériels déjà anciens. Mais ce sera surtout l'entraînement des forces et la qualité de la vie dans les services qui subiront des dégradations sensibles. Les cent jours de camp seront maintenus, mais au détriment de l'instruction des grandes unités. Au moment où le rôle de celles-ci est sensiblement modifié, les moyens de leur cohésion opérationnelle leur sont refusés. Il y a là une contradiction flagrante entre vos objectifs et leur réalisation.

Point secondaire, peut-être, mais psychologiquement important, le prêt du soldat ne sera pas modifié : or son niveau est une part importante de l'amélioration du contenu du service.

Enfin, les crédits d'entraînement des forces de réserve demeurent inchangés, alors qu'une profonde réforme de ces forces et de leur instruction devait voir le jour. Le niveau moyen de ces forces restera donc encore, en 1985, largement inférieur à celui requis pour accomplir leurs missions.

Je ne veux pas terminer sans teinter mon propos d'un peu d'optimisme. Malgré les aléas budgétaires, je reste certain que notre armée continuera avec dévouement et compétence à assurer ses missions. Elle reste l'un des creusets où, par-delà les divergences, se crée et se maintient l'unité nationale. Que ce soit dans des missions d'interposition comme au Liban, de protection comme au Tchad, d'assistance humanitaire comme à la Dominique, son action mérite d'être encore mieux connue et saluée comme il convient.

Ces hommes et ces femmes qui maintiennent les traditions de notre armée sont en droit de bénéficier d'un budget digne de leurs sacrifices et de leurs efforts. Ce ne sera malheureusement pas le cas en 1985. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Guouze.

M. Hubert Guouze. Lors de la discussion au Parlement de la loi de programmation militaire, vous avez insisté, monsieur le ministre, sur le caractère novateur que représentait la création de la force d'action rapide, la F.A.R., dans le cadre de la réorganisation de l'armée de terre.

Après la mise sur pied des premiers éléments au printemps 1983, toutes les unités constituant la F.A.R. seront en place au 1^{er} juillet 1985.

Les engagements pris auront donc été tenus, et la rapidité de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif suffit à démontrer le caractère prioritaire et décisif de la F.A.R., parmi toutes les composantes de notre système de défense.

Répondant aux trois critères de mobilité, de puissance de feu et de polyvalence, qui rendent crédibles une force conventionnelle, « capable de s'engager vite et loin », elle donne au Gouvernement de la France une plus grande liberté de manœuvre chaque fois que les intérêts vitaux de notre pays sont en jeu.

On peut s'interroger, monsieur le ministre, d'une part sur l'efficacité opérationnelle de la force d'action rapide, d'autre part sur la nature des missions qui lui sont confiées.

A cet égard, l'engagement de certains éléments de la F.A.R. au Liban et au Tchad permet de tirer d'utiles enseignements sur la qualité de l'outil nouvellement mis en place.

Sur le plan strictement militaire, il s'agissait d'abord d'opérations inter-armes, combinant la mise en œuvre de moyens issus des trois armes, nécessitant une coordination de tous les instants pour atteindre l'objectif fixé.

Il n'est pas sans intérêt, par rapport à certaines tendances à l'autonomie des différentes armes, de noter le caractère exemplaire d'opérations conjointes qui ont assuré le succès de nos armes dans ces circonstances.

Vous aviez senti, monsieur le ministre, cette nécessité, lorsque, en janvier 1982, vous précisiez les attributions du chef d'état-major des armées des lors que les troupes sont employées à l'extérieur du territoire national.

Il s'agissait, en outre, au plan logistique, d'opérations lourdes, à mettre en œuvre sur de grandes distances, nécessitant des transports de matériel importants : pour Manta, plus de 2 500 tonnes, 3 000 personnes, et cela dans des délais très courts.

A cet égard, j'aimerais connaître votre sentiment sur les solutions que vous envisagez pour faire face aux problèmes de logistique et quelles conclusions vous pouvez tirer de l'application des accords existants avec les compagnies civiles de transport aérien.

Il s'agissait aussi de la redécouverte de techniques militaires d'une autre époque : combat en zone désertique, avec les problèmes de ravitaillement des troupes qui en résultent ; surveillance de grands espaces nécessitant la mise en œuvre de moyens nouveaux ; nomadisation liée aux déplacements de patrouilles en profondeur.

Bref, il s'agissait d'une adaptation de techniques traditionnelles aux conditions des conflits modernes, dans lesquels la solution apportée aux problèmes techniques, celui des transmissions par exemple, conditionne la réussite de l'action coordonnée des éléments issus des trois armes.

Il s'agissait enfin de l'apprentissage de nouvelles techniques de la guerre contemporaine, dans ses formes les plus dangereuses, parce que les moins prévisibles : le terrorisme urbain. A Beyrouth, les missions de nos soldats comportaient à la fois des opérations de sécurité et de protection des populations civiles, des tâches de haute technicité militaire — opérations de déminage, par exemple. On me permettra de rappeler ici le rôle exemplaire joué par le 17^e régiment de génie parachutiste et de rendre hommage aux officiers, sous-officiers et soldats, militaires de carrière ou appelés, tombés au Liban au service de la paix.

Dans ces missions délicates où la guerre n'est plus tout à fait la guerre, ce qui la rend plus odieuse et, si j'ose dire, plus injuste et plus dangereuse, les hommes doivent s'intégrer à la population pour mieux se fondre dans le pays. La réussite est à ce prix. Dans le cadre de la F.I.N.U.L. au Sud-Liban, nos soldats ont rempli leur mission de paix.

Sur le plan politique, ces opérations extérieures ont permis d'expérimenter la mise en œuvre de moyens militaires en vue de contribuer à créer des conditions politiques plus favorables au retour ou au maintien de la paix.

L'efficacité opérationnelle de la F.A.R. s'est trouvée dans tous les cas confirmée, et ce fut aussi pour son chef l'occasion d'en tirer quelques enseignements utiles sur la conception et le contenu des entraînements, la fiabilité des matériels, le fonctionnement et la composition des unités, la recherche de nouvelles techniques, pour la protection des spécialistes du déminage par exemple. Je citerai, à cet égard, le nouveau gilet de protection mis au point à partir des observations relevées par les soldats du 17^e régiment de génie parachutiste.

Qu'il s'agisse d'une intervention dans le cadre des engagements bilatéraux d'Etat à Etat ou d'une intervention dans le cadre d'une force multinationale, il convient chaque fois d'apporter nos armes à avoir une posture militaire adaptée à l'objectif politique fixé.

La F.A.R. apporte ainsi sa contribution à la mise en œuvre d'un processus de dissuasion, sans que celle-ci soit de nature nucléaire. On retrouve ici le concept de dissuasion globale.

Dans ce contexte, deux conditions sont nécessaires, sinon suffisantes, pour assurer le succès de notre action au service de la paix.

D'abord, la perception correcte par l'opinion publique, à travers les médias notamment, de la nature de l'intervention de nos troupes et donc de ses limites.

Ensuite, l'adaptation permanente du degré de leur engagement en fonction de l'objectif politique poursuivi.

L'intervention de nos armées ne peut être isolée. Puisqu'il vient en appui de notre action diplomatique, l'effort militaire doit être sans cesse calqué sur l'objectif politique.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur Gouze.

M. Hubert Gouze. Je termine, monsieur le président.

Pour assurer une plus grande efficacité à la F.A.R., il convient de prévoir son renforcement avec l'avion de transport à grand rayon d'action et le développement du programme d'équipement pour certains types de matériel, les hélicoptères, par exemple, dans leurs différentes versions.

A son niveau, on peut affirmer que la F.A.R. apporte un « plus » dans la stratégie de dissuasion ; elle donne plus de cohérence à notre doctrine de défense, à ses objectifs et plus d'efficacité aux moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Le vote positif du groupe socialiste sur le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, traduit aussi notre accord sur l'utilisation de nos moyens de défense au service de la paix. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. En présentant votre projet de budget, monsieur le ministre, vous avez voulu nous démontrer qu'en dépit des restrictions imposées par la situation économique ce budget conservait sa cohérence et qu'aucune des grandes actions définies par la loi de programme n'était remise en question.

Vous me permettez d'être moins optimiste que vous et même d'autant plus pessimiste que, sous votre direction, et grâce à vous, le budget de la défense avait conservé la rigueur et le dynamisme qui étaient les siens depuis plusieurs années.

On pouvait, certes, discuter de certains aspects de la loi de programmation, tout en étant d'accord sur ses grands principes : maintenir et améliorer la dissuasion pour la conserver au niveau nécessaire ; améliorer la mobilité et la capacité d'intervention à longue distance des forces classiques, ce qui suppose un effort décisif sur les matériels de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation ; renforcer le contenu du service militaire en vue d'une efficacité toujours plus grande d'une armée que nous souhaitons de conscription, car le service militaire est la première manifestation du civisme.

Les crédits prévus pour 1985, en retard de 1,3 milliard de francs sur la programmation, ne permettent pas de respecter les objectifs. Bien plus, ils conduisent à une désagrégation certaine de leur cohérence même. On peut se demander si l'esprit de la loi de programmation n'est pas remis en question.

De nombreux orateurs ont insisté sur la diminution de la capacité opérationnelle de l'armée de terre et de la marine. Je rejoins d'ailleurs leurs observations. Je voudrais, pour ma part, insister sur celle de l'armée de l'air, en soulignant tout d'abord que c'est cette notion de capacité opérationnelle immédiate et générale qui inspire la programmation de votre politique, monsieur le ministre.

Or les opérations du Tehad, comme celles du Liban pour l'aéronavale, montrent que la composante aérienne de combat ou logistique est le support fondamental de la capacité d'action des autres forces.

Mais l'armée de l'air, déjà peu favorisée par la loi de programmation, me paraît la principale victime de la compression de vos crédits. Elle l'est déjà dans la distribution des crédits, puisqu'elle supporte 60 p. 100 du déficit par rapport à la loi de programme, les dotations globales ne progressant que de 4,77 p. 100, ce qui veut dire qu'elles diminuent en francs constants de 2 p. 100. Elle est la victime des restrictions de fonctionnement à tous les niveaux, ce qui se traduira par une diminution des activités d'entraînement : les 180 heures de vol annuelles indispensables au maintien à niveau des pilotes ne pourront être effectuées qu'en escadron. Elle est également la victime des restrictions de potentiel qui résulteront des mesures concernant l'entretien programmé du matériel, de la diminution des stocks de rechange et des stocks d'armements et de munitions.

Enfin, l'avenir même de l'armée de l'air devient inquiétant. Certes, les crédits de recherche et de mise au point des prototypes futurs sont maintenus, mais au détriment de la capacité immédiate. Si l'on considère que le potentiel d'avions de combat en ligne doit être au minimum de 450, il devrait, pour être maintenu à ce niveau, être renouvelé au rythme de trente-trois appareils par an. Or il n'en est prévu que vingt-huit cette année, et l'écart entre l'idéal et la réalité va continuer de se creuser.

Si j'ai tenu à insister particulièrement sur la situation de l'armée de l'air, tout en regrettant les insuffisances pour la marine, c'est parce que, député de la ville qui abrite les meilleures écoles de techniciens, je sais quelle est l'ardeur au travail et la qualité de ceux qui y servent ou s'y destinent.

Je veux être juste, monsieur le ministre, et rendre hommage à l'important effort d'investissement réalisé sur les sites sur lesquels existent des structures de formation exceptionnelles. Mais si j'ai conclu cette intervention sur l'armée de l'air par ces quelques remarques c'est aussi parce que l'opération Manta

nous a montré le rôle essentiel joué par notre potentiel aérien dans une opération extérieure. Les crédits que vous nous demandez dans votre budget pour l'armée de l'air me conduisent à me poser la question: pourrait-on recommencer Manta et pourrait-on, surtout, assurer le maintien du potentiel si l'opération devenait un conflit et entraînait des pertes?

Enfin, comme je vous sais très attaché aux problèmes humains qui peuvent se poser dans votre ministère, je souhaiterais appeler votre attention sur deux points, en ce qui concerne les personnels.

Il s'agit, en premier lieu, des retraités militaires qui attendent toujours que leur droit au travail soit légalement reconnu. Vous connaissez parfaitement la question et je vous demanderai seulement, monsieur le ministre, quand l'Assemblée sera saisie de la proposition qui est en suspens depuis longtemps déjà.

En second lieu, la commission de la défense a été sensible à la situation des personnels civils de l'armée, qui lui a été exposée par leurs représentants. Au fur et à mesure que l'armée se professionnalise et réduit ses effectifs — on en connaît les effets dans quelques années — le rôle de ces personnels civils se développe. Or leur situation judiciaire, comme leurs perspectives de carrière ne répondent pas à leur attente. Ne serait-il pas possible de faire droit à leurs légitimes revendications?

Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu me montrer excessif, mais simplement vous dire ce que je ressentais. Je ne méconnais pas vos efforts, mais je souhaite que le Gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre et de M. le Président de la République, fasse encore plus pour la défense nationale. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Tinseau, dernier orateur inscrit.

M. Luc Tinseau. Après tout ce que j'ai entendu, je ne sais plus, monsieur le ministre, comment intervenir sur ce projet de budget.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et le budget annexe des essences. Il faut dire « bravo », c'est tout!

M. Luc Tinseau. Dois-je m'associer aux critiques de l'opposition?

Mme Florence d'Harcourt. Elles étaient légères!

M. Luc Tinseau. Dois-je m'associer à toutes ces litanies qui nous prédisent la catastrophe pour demain ou du moins pour après-demain, puisqu'on a parlé non seulement du budget de 1985 mais aussi des budgets suivants?

Dois-je m'associer à ceux qui, par des propos bien souvent exagérés et injustes, conduisent, à leur corps défendant, certainement, une entreprise de critique systématique et, de ce fait, prennent le risque, ô combien considérable, d'ôter à nos armées toute crédibilité à l'extérieur?

Inutile de vous le préciser, je ne m'associerai pas à ces critiques — tout ce qui est exagéré est négligeable — mais je ne tresserai pas non plus des couronnes de laurier pas plus que je n'adresserai des louanges exagérées à ce projet de budget.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Voilà qu'il va être sévère, maintenant!

M. Luc Tinseau. Aux termes du rapport présenté par un Britannique, M. David Clark, il apparaît que, paradoxalement, ce sont la France et la Norvège qui ont le meilleur esprit de défense. Ce dernier, qui s'est considérablement amélioré, si l'on en croit les derniers sondages, on le doit à l'action qui est conduite depuis plusieurs années.

Cela dit, monsieur le ministre, je commencerai par vous adresser un reproche. Dans la brochure de présentation de votre projet de budget en huit points, c'est seulement en dernier lieu qu'est soulignée la nécessité de l'effort de réduction du train de vie de l'Etat et des dépenses publiques. C'est ce qu'il eût fallu placer en numéro un.

Les règles financières avaient été fixées et vous-même, en commission, y aviez d'emblée insisté. Si vous aviez placé ce point en numéro un, bien des critiques, j'en suis persuadé, seraient tombées et tous nos collègues auraient compris immédiatement votre souci et vos préoccupations.

Le contenu physique de la loi de programmation militaire est, lui, parfaitement respecté. Les commandes qui avaient été prévues pour 1984 ont été exécutées, et celles qui l'avaient été pour 1985 sont bien contenues dans ce projet de budget.

Bien sûr, on peut toujours ergoter sur le fait que certains programmes ne sont pas réalisés, ou pas complètement, mais parlons aussi de ceux qui, en raison de la réorganisation de l'armée de terre, ont même été dépassés. C'est ainsi que les commandes de canons de 155 seront réalisées à 128 p. 100 — soixante-dix-huit au lieu de soixante et une — et que nous avons commandé 549 véhicules de l'avant blindés, au lieu des 486 prévus. Mais je crois qu'il est inutile de continuer à se livrer à ce petit jeu, d'autant qu'il en va de même pour chacune des armes.

Dans un autre ordre d'idées, il importe de vérifier si les grandes orientations de la loi de programmation militaire sont également maintenues. Dans mon rapport, j'avais alors indiqué que l'effort serait même accru en ce qui concerne nos forces nucléaires stratégiques. En effet, les crédits seront en progression de 7,5 p. 100 et représenteront 32,6 p. 100 des dépenses d'investissement. Vos engagements, monsieur le ministre, sont donc respectés.

Le sixième sous-marin nucléaire *L'Inflexible*, doté de seize missiles M4 comportant chacun six têtes nucléaires permettra de doubler notre capacité de riposte.

De même, comme prévu dans la loi de programmation militaire, la refonte du *Tonnant* sera engagée et il sera donc équipé lui aussi de missiles du même type.

M. le président. Pensez à conclure, monsieur Tinseau.

M. Luc Tinseau. Je vais abrégé mon intervention, monsieur le président.

M. le président. Non, je vous demande de conclure, monsieur Tinseau. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Luc Tinseau. Enfin, monsieur le ministre, il m'a semblé entendre tout à l'heure des critiques concernant les recherches, c'est-à-dire concernant l'avenir.

A regarder objectivement les chiffres, on s'apercevra que les crédits de paiement correspondront à 25,7 p. 100 des crédits d'équipement. Là aussi, les résultats sont conformes à votre engagement.

Le fait le plus important est sans doute que les crédits consacrés aux études en amont augmenteront de 14,7 p. 100 par rapport à 1984. Là encore, les engagements sont respectés.

M. le président me demande de conclure, mais je voudrais souligner encore un point et poser une question.

En dépit des contraintes de l'économie, les crédits seront respectés dans la proportion de 99,3 p. 100 par rapport à votre engagement; en dehors de la première loi de programmation militaire, c'est la première fois qu'au terme de la deuxième année, il y aura concordance entre la loi et le budget.

M. François Fillon. C'est faux.

M. Luc Tinseau. J'ai bien précisé que j'excluais de ma réflexion la première loi de programmation militaire. Relisez vos textes, monsieur Fillon!

Le groupe socialiste votera ce projet de budget, mais je souhaiterais que vous nous indiquiez quel sera le processus de réactualisation de cette loi de programmation militaire.

M. François Fillon. Pourquoi une réactualisation? Il n'y en a pas besoin, puisque vous dites que les comptes tombent justes!

M. Luc Tinseau. Elle serait l'occasion d'un vrai débat, non seulement sur le contenu physique et les crédits y afférents, mais aussi sur les choix stratégiques de la France. Je suis persuadé que le débat y gagnerait en clarté. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention vos interventions, vos remarques et j'emploierai la dialectique du discours de Mme Florence d'Harcourt.

Un député socialiste. Quel hommage!

M. le ministre de la défense. Je ne veux pas manquer de noter que, quelles que soient les réserves, les interrogations que j'ai entendu formuler ici, il existe entre toutes celles et tous ceux qui se sont exprimées une profonde unité de vues sur l'essentiel.

Permettez-moi aussi de dire combien j'ai été sensible à l'hommage personnel que vous avez bien voulu me rendre, quelle que soit votre appartenance politique. Je n'y vois, modestement, que le signe, l'expression de ce qui nous réunit, l'esprit de défense de ce pays. J'ai noté au cours de cette discussion onze points essentiels sur lesquels s'affirme dans cette assemblée le consentement autour de notre politique de défense.

D'abord, la dissuasion est le fondement de notre sécurité et la garantie de la paix. La priorité accordée au maintien de la crédibilité de notre capacité nucléaire est donc légitime. Personne ne la conteste, non plus que le concept d'« ultime avertissement » qui donne à notre armement tactique nucléaire que j'appelle « préstratégique » sa signification. Elle repose sur la décision du chef de l'Etat et, comme tous ceux qui se sont exprimés aujourd'hui, je constate que la loi de programmation a clarifié ce sujet et que plus personne ne peut dénoncer une dérive doctrinale.

La force d'action rapide, personne ne met en cause sa crédibilité ni la réalité des matériels qui l'équiperont. La force aérienne tactique joue nécessairement un rôle essentiel dans la couverture aérienne de cette force d'action rapide et l'acquisition du renseignement à longue portée. En outre vous avez pu vérifier sur le terrain que les objectifs assignés aux éléments de la F. A. R. sont cohérents avec nos capacités de transport à distance.

Quatrième point : la réorganisation de l'armée de terre est admise par tous et je ne peux que me féliciter de ce qui a été dit à ce sujet. Une étape essentielle dans l'organisation de nos armées a en effet été franchie et j'apprécie qu'elle soit jugée définitive par tous. La première armée n'en est pas affaiblie, au contraire.

M. Yves Lancien. Là, je ne suis pas d'accord ! On n'a pas dit ça !

M. le ministre de la défense. Vous l'avez dit tout à l'heure. Ne dites pas le contraire maintenant. Vous êtes en désaccord avec vous-même et non pas avec moi.

M. Yves Lancien. Non et non !

M. le ministre de la défense. Deux fois non, cela fait un oui. (Sourires.)

La puissance de feu de la première armée, donc, sera placée au service de missions clairement définies.

Cinquième point : notre appartenance à l'alliance est jugée indispensable et elle doit s'accompagner d'un dialogue entre Européens. La concertation franco-allemande a été évoquée tout à l'heure. On m'a parlé de M. Helmut Schmidt. Moi, je suis ministre de la défense de la République française et je discute avec les ministres en exercice. Pas avec les anciens, pas avec les futurs. Le ministre en exercice est M. Manfred Wörner. Il est mon interlocuteur et nous discutons très bien et régulièrement tous les deux. La commission franco-allemande est ainsi chargée d'étudier les questions d'intérêt commun dans le respect de nos doctrines respectives de défense. Ce dialogue ouvert est, je crois, la meilleure garantie des progrès que nous accomplirons ensemble.

Sixième point : la coopération en matière d'armement est légitime. Ces efforts dans le domaine de l'armement classique ne ressortissent pas seulement au domaine industriel. Ils peuvent, de surcroît, faciliter les démarches communes en faveur de la détente, de la paix et du désarmement.

Le désarmement — c'est le septième point — est un impératif. Nous sommes d'accord pour dire qu'il ne doit pas être réalisé au détriment de la sécurité de la France, que les Etats les plus armés ont les responsabilités les plus élevées, et qu'ils doivent les premiers désarmer sans sécurité moindre pour notre pays. Préserver les conditions de la dissuasion constitue notre préoccupation majeure. Le désarmement doit concerner d'abord ceux qui ont de quoi faire sauter plusieurs fois la planète.

Huitième point : l'Union européenne occidentale est le lieu d'un dialogue entre Européens, tout cela, mais pas plus. Précisément, les questions du désarmement devraient y trouver leur place, afin de promouvoir le désarmement dans le domaine des armes chimiques auxquelles il faut penser. Mais je le dis très

clairement ici, j'espère qu'on ne s'est pas trompé sur mes propos tout à l'heure : l'U. E. O. ne peut pas être un lieu de décision militaire. Nous avons été d'accord à Rome pour que des propositions de réforme institutionnelle qui seront soumises à notre prochain conseil soient fondées sur ce principe, mais il n'appartient pas à l'U. E. O. de se substituer à l'alliance à laquelle nous appartenons et de prendre des décisions militaires.

Neuvième point : nous sommes d'accord pour donner aux réserves un rôle accru dans notre défense — et Mme le secrétaire d'Etat à la défense fera des propositions à ce sujet. Vous avez parlé de la succession de secrétaires d'Etat. Mais Mme Edwige Avice travaillera dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris par ses prédécesseurs, et après avis du conseil des réserves qu'elle préside, au demeurant fort bien.

Enfin — dixième point — le rôle militaire de la gendarmerie a été réaffirmé par plusieurs d'entre vous, traduisant ainsi notre volonté de préserver la sécurité des Français.

Il convient maintenant d'examiner quelques sujets d'inquiétude que certains d'entre vous ont exprimés.

Tout d'abord, M. Fillon m'a interrogé sur le retrait des forces libyennes qui étaient déployées au Tchad, qui seraient aujourd'hui à N'Djamena et qui ne se retireraient pas, si nous n'y étions pas allés à la demande du Gouvernement légal. Ce retrait s'effectue dans le cadre de la déclaration du 16 septembre dernier. Dans les heures qui viennent, un communiqué qui sera publié à la fois à Tripoli et à Paris le confirmera. Ce retrait concomitant a été contrôlé, observé, surveillé et, dans peu d'heures, je pense, on saura comment. Lundi prochain, M. Christian Nucci sera à N'Djamena afin de faire le point sur l'ensemble de notre politique de coopération franco-tchadienne, qui continuera.

M. Bigard ne m'a rien appris. Mais je l'écoute toujours avec émotion parce que c'est un homme brave et sincère qui ne dissimule pas son patriotisme, tout comme moi je ne cherche pas à dissimuler mon attachement à nos armées qui maintiennent, vous l'avez dit, madame d'Harcourt, des valeurs fondamentales pour la nation française. Il y a peut-être des choses à changer. On dit que le militaire vient du civil. Mais, dans les cas de crise, tous les civils auraient à se conduire comme des militaires. Il faut qu'ils le sachent.

M. Fillon, M. Huyghues des Etages, M. Lancien, M. Daillet m'ont posé des questions sur les satellites militaires français. En février 1979, le Gouvernement a prescrit au secrétaire d'Etat en charge des postes et télécommunications et au ministre de l'industrie le lancement d'un satellite opérationnel de télécommunications, « Télécom I ». Une partie de ce satellite a été réservée à la satisfaction des besoins militaires, à savoir doter les forces implantées outre-mer, les forces navales et, éventuellement, en secours, les forces agissant en Europe, de moyens de transmissions fiables et protégés.

La réalisation de la partie militaire, définie par la défense et appelée Syracuse, de ce programme Télécom I, permettra des liaisons télégraphiques, des transmissions de données numériques protégées entre différents types de stations.

Le premier satellite a été placé sur orbite en août 1984 et sa mise en service opérationnelle est prévue en 1985. Les installations militaires au sol ou embarquées à bord de navires sont réalisées en totalité par le ministère de la défense.

Le premier satellite de télécommunications arrivera en fin de vie vers 1991. Il conviendra alors de prévoir, en fonction des premiers résultats obtenus après sa mise en service, une évolution éventuelle des matériels au sol ou embarqués de Syracuse, ainsi que les études nécessaires à la réalisation du successeur du modèle actuel de satellite. Nous y pensons dès maintenant, croyez-le. Pourquoi n'y penserions-nous pas ?

Les améliorations du système porteront sur la protection accrue du satellite et sur la diminution importante du volume de stations mobiles. Mais il est encore trop tôt pour savoir si le successeur de Télécom I sera un satellite purement militaire ou commun aux administrations civiles et militaires. Je ne suis pas en état de le préciser, je le reconnais bien volontiers.

M. François Fillon. Ce sera un satellite de reconnaissance ?

M. le ministre de la défense. Le genre de satellite dont vous parlez peut servir en temps de crise, mais peut aussi être employé au contrôle du désarmement et donc de la paix. Il faut que la France ait un jour ses propres instruments d'observation.

Conformément à la loi de programmation, nous poursuivons les études préliminaires d'un satellite militaire d'observation en vue de disposer, en 1985, des éléments techniques qui permettront de déterminer les conditions de lancement d'un programme de satellites de ce type, qui soient bien sûr adaptés aux besoins opérationnels de nos forces, et notamment — j'y reviens — à leurs utilisations tactiques. Quelque quatre-vingt millions de francs d'autorisations de programme seront consacrés en 1985 à des études portant sur les principaux éléments. Lesquels ? Ce n'est pas un secret militaire, on peut le dire : l'enregistreur magnétique, l'instrument de prise de vues, l'adaptation de la plate-forme Spot. Il s'agit donc d'assurer l'aboutissement d'un programme national dans les meilleures conditions de prise d'une décision militaire en cette matière.

M. Yves Lancien. Ce n'est plus franco-allemand !

M. le ministre de la défense. C'est un programme national. Mais nous discutons avec la République fédérale d'Allemagne de la construction d'un satellite d'une autre génération, plus avancé, plus moderne, capable d'être au moins l'égal de ce que sera le satellite américain. Il devrait s'agir d'un satellite d'observation radar tout temps.

Dans son discours du 7 février 1984 à La Haye, le Président de la République a souligné l'importance que prend l'utilisation de l'espace à des fins de défense. Il est évidemment intéressant d'envisager une coopération européenne en ce domaine. C'est ainsi, monsieur Lancien, qu'un groupe de travail franco-allemand vient d'être créé, à l'initiative de la France, afin d'étudier les possibilités de réalisation commune d'un autre satellite qui, lui, serait un satellite d'observation spatiale.

M. Yves Lancien. Cela n'a pas grincé dernièrement ?

M. Robert Malgras. C'est au R. P. R. que ça grince !

M. le ministre de la défense. Non, ça n'a pas grincé. Si ça grinçait, je ne vous en parlerais pas ! (Sourires.)

Tout en ne ménageant aucun effort pour aboutir à un accord de coopération, la France — si c'est ce que vous souhaitez savoir — conserve la capacité pleine et entière de réaliser par elle-même un tel programme, si jamais il devait y avoir un pépin ou un grincement, comme vous dites.

M. Cointat a formulé sur le budget des essences des critiques qui ne reposent pas sur des informations très précises. Il a laissé entendre que nous n'aurions pas pris en compte « la fiscalité prévue pour 1985, qui ferait peser sur les dépenses de carburant une augmentation de 7 p. 100 en moyenne, alors que le budget des essences ne prévoit qu'une augmentation bien inférieure de 2,6 p. 100 ». Quelle est la réalité ? Il ne faut pas confondre l'augmentation de 2,6 p. 100 qui est prévue, à juste titre, sur les taxes pour les rémunérations et impôts directs figurant au budget des essences et l'augmentation sur les postes de carburant proprement dits inscrits à ce budget. Celle-ci se situe au bon niveau : 10 p. 100 pour les essences auto et 5 p. 100 pour les carburateurs.

Je passe rapidement sur l'allusion qu'a faite M. Cointat en ce qui concerne la fiscalité de 1984. En effet, elle ne s'applique pas, comme il le croit, aux dépenses de carburant. C'est ainsi que la masse la plus importante en volume, celle des carburateurs, n'aura subi d'alourdissements résultant de la fiscalité pétrolière en 1984 qu'à hauteur de 4 p. 100 environ.

Quant aux hypothèses que M. Cointat a émises sur le dollar, je ne sais vraiment pas à quelles sources il les a puisées. Qu'il me les donne ! Le taux de 7,80 fixé pour le budget annexe des essences est bien celui qui est retenu pour l'ensemble du projet de loi de finances.

En revanche, pour ce qui concerne les frais généraux du service des essences, je suis d'accord avec M. Cointat pour souligner qu'il faut être attentif à l'évolution de cette catégorie de dépenses. Leur rattachement au budget général ne pourra que faciliter la gestion et modérer la progression des coûts. La commission des finances l'a bien compris en donnant un avis favorable à la suppression du budget annexe et à son remplacement par un compte de commerce.

Par ailleurs, un effort très important a été accompli pour renouveler les matériels de service des essences depuis les trois dernières années. Les crédits consacrés à ce renouvellement se sont élevés à 14,9 millions de francs en 1983, à 35,7 millions en 1984 et ils atteindront 35,2 millions en 1985.

J'ai entendu dire que nos citernes et nos camions dataient de la deuxième guerre mondiale ! Pourquoi pas de 1870 ? (Sourires.) En réalité, ces crédits ont permis de commander 128 véhi-

cules commerciaux, 65 citernes, 119 ravitailleurs, 18 véhicules de servitude et un nombre très important de wagons de 80 mètres cubes. Même si vous avez vu un ou deux camions datant de la deuxième guerre mondiale, il serait ridicule de généraliser.

Et si M. Cointat s'inquiète de la suppression du budget annexe, qu'il se rassure : cela ne m'empêchera pas de lui fournir avec le sourire tous les renseignements qu'il souhaitera.

Dans votre rapport, monsieur Aumont, vous m'avez interrogé sur un équipement spécifique à la gendarmerie maritime. Les cinq patrouilleurs de la gendarmerie maritime qui assurent la surveillance des côtes françaises seront équipés, au cours des mois de décembre 1984 et janvier 1985, d'émetteurs-récepteurs du type E. R. V. 200. Ce sera terminé le 31 janvier.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Grâce à cet équipement, les patrouilleurs pourront entrer directement en contact avec les brigades de gendarmerie stationnées à terre, avec les sémaphores et avec les bâtiments de la marine nationale. Conformément à votre souhait et à celui de M. Gourmelon, l'efficacité d'action de la gendarmerie maritime en sera améliorée.

Je partage également votre volonté de concilier la sécurité des brigades de gendarmerie avec l'accueil des citoyens. C'est un sérieux problème. Peut-être me suis-je trompé, mais c'est à la suite d'un certain nombre d'événements graves dont je pense qu'ils ne devraient pas se produire — vols d'armes ou d'explosifs, attentats contre les brigades de gendarmerie — que j'ai moi-même donné de nouvelles directives destinées à renforcer la sécurité des brigades, en particulier pendant la nuit. Néanmoins, vous avez raison d'y insister, il va de soi que ces directives à caractère général doivent maintenant faire l'objet d'adaptations et d'aménagements, compte tenu des situations diverses existant soit à l'échelon régional, soit à l'échelon local. Il n'est pas bon que les gendarmes vivent dans des ghettos ; il faut qu'ils soient au contact des populations de leur circonscription. Des mesures modifiant les directives vont donc être ordonnées.

A ce propos, si tout le monde a rendu hommage aux gendarmes, je tiens aussi à saluer le courage dont leurs épouses et leurs enfants font preuve dans des circonstances parfois difficiles.

Vous m'avez enfin demandé, monsieur Aumont, de bien vouloir reprendre l'élaboration du décret visant à maintenir aux gendarmes blessés en service leurs indemnités antérieures, lorsqu'ils sont en arrêt d'activité. Vous saluez que cette mesure ne s'applique qu'aux gendarmes placés en congé à la suite de blessures reçues au cours d'opérations de police. Compte tenu de cette précision qui évitera tout risque d'extension d'une disposition qui doit rester exceptionnelle, c'est bien volontiers que j'accepte de remettre en chantier ce projet de décret afin de le soumettre dans les meilleurs délais, comme vous le souhaitez, à mon collègue de l'économie et des finances.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Merci !

M. le ministre de la défense. Je dois reconnaître, monsieur Mauger, que vous avez présenté un remarquable rapport. Vous vous êtes félicité que l'augmentation des crédits de la délégation générale pour l'armement corresponde aux priorités que le Gouvernement accorde au nucléaire et à l'industrie d'armement, secteurs que vous considérez comme vitaux pour l'indépendance nationale. Je suis heureux que sur ce sujet également — et c'est le onzième point — votre analyse rejoigne celle du Gouvernement.

Je vous indique, ainsi qu'à Mme Florence d'Harcourt, que la baisse des autorisations de programme et des crédits de paiement du chapitre 51-89 de la section commune ne doit vous préoccuper en rien, car elle s'explique très bien. Ce chapitre intitulé « Engins » regroupe les programmes d'études et de fabrication des engins stratégiques, à raison de 4 445 millions de francs en autorisations de programme, et tactiques, à raison de 1 989 millions de francs en autorisations de programme. Cette diminution de crédits, je le répète, se justifie aisément. En effet, le développement de l'industrialisation du M. 4 se termine dans de très bonnes conditions et voilà qui explique une diminution de 900 millions de francs en autorisation de programme et de 800 millions de francs en crédits de paiement par rapport à 1984, et cela après financement des études relatives aux aides à la pénétration. Personne n'a relevé ce que j'ai déclaré à ce propos, mais je me permets de dire que c'était peut-être une des parties les plus importantes de mon discours.

De même, et à hauteur de 100 millions de francs, la fin du programme de durcissement du S.3 explique bien évidemment une baisse sur ce programme.

Enfin, plusieurs d'entre vous se sont inquiétés des études sur les missiles balistiques futurs. Mais, toujours à ce chapitre 51-89, 800 millions de francs d'études générales sont prévus. Voilà les faits !

En définitive, la baisse des montants financiers ne signifie aucunement un relâchement de notre effort dans l'avenir, bien au contraire. L'excellent déroulement du programme M.4 dégage des économies et permet de mettre l'accent sur des études. La France, j'y insiste, maintient donc sa position dans le domaine des armes nouvelles.

M. Mauger et M. Larong ont évoqué le service de santé. Celui-ci a reçu du ministère de la défense — je l'ai moi-même signée — une directive en vue de la constitution d'un corps de chirurgiens dentistes d'active. Bien entendu, cette création doit s'opérer au sein de l'enveloppe d'effectifs dépendant du service de santé, et donc — comment faire autrement ? — par redéploiement. Par ailleurs, pour éviter la constitution d'un corps aux effectifs réduits et donc soumis à des aléas de gestion préjudiciables à ses membres, il faut envisager le groupement des chirurgiens dentistes avec d'autres corps de dimension modeste. Tout cela demande une étude approfondie, qui est en cours.

Au sujet de la protection des installations de la direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique, j'ai entendu des propos qui ne m'ont pas fait plaisir. Croyez-moi, je suis très sensible aux problèmes de sécurité et je les examine toujours avec une particulière attention. Aussi ai-je récemment pris l'initiative de demander au Premier ministre une réunion interministérielle sur ce sujet.

Sans attendre les résultats de l'étude portant sur l'ensemble des sites sensibles, j'ai déjà pris des mesures pour renforcer les moyens d'intervention, par exemple sur le site très sensible de Valduc qui, par ses missions et son étendue, doit à l'évidence être traité en priorité. Ce centre bénéficie, dès à présent, d'une protection supplémentaire assurée par un détachement spécial de l'armée de l'air qui y est, vous le savez, implantée.

On m'a interrogé sur la situation de l'hôpital Jean-Prince à Papeete, où je me trouvais il y a quarante-huit heures. La rénovation du bloc opératoire actuel et la construction du nouveau bloc seront effectuées en deux tranches, exécutées respectivement en 1985 et en 1986. Le personnel supplémentaire, médecins aspirants et infirmiers, sera mis à la disposition de l'hôpital dès que les travaux d'infrastructure seront terminés.

La direction générale de la sécurité à l'extérieur, sur laquelle M. Mauger m'a également questionné, poursuit son effort de modernisation, qui porte essentiellement sur l'amélioration des moyens techniques d'écoute et sur l'informatisation. Les autorisations de programme augmenteront de 2,5 p. 100 et les crédits de paiement de 13,8 p. 100 pour des achats de matériels modernes et sophistiqués.

En ce qui concerne l'acquisition des matériels informatiques, le programme engagé en 1983 s'achèvera en 1988. La majeure partie des matériels aura été acquise en 1984 et 1985 ; il est prévu, à cet effet, environ 20 millions de francs au titre III, ainsi que près de 24 millions de francs d'autorisations de programme et près de 28 millions de francs de crédits de paiement au titre V.

Quant aux effectifs de la D.G.S.E., ils connaîtront, comme ceux des autres services du ministère, une légère déflation qui portera exactement sur treize postes. Cependant, cela sera plus que compensé par les vingt-trois recrutements qui seront effectués au titre du plan de redressement du renseignement militaire, que je suis en train de mettre au point.

Enfin, vous avez souligné la qualité des actions menées par le service d'information et de relations publiques des armées au cours de l'année 1984. Je m'en félicite et j'en félicite le S.I.R.P.A., qui a su, en effet, en 1984, grâce à une gestion efficace qui continuera à porter ses fruits en 1985, étendre très sensiblement le champ de ses activités. En plus de ses actions traditionnelles — publications, campagnes, voyages de presse — il a largement participé à la mise en service des importants protocoles d'accord signés avec le ministre de la culture et surtout de celui passé avec l'éducation nationale, notamment dans le domaine de l'audiovisuel. Cela a notamment permis au S.I.R.P.A. de tripler le nombre de ses productions et présentations audiovisuelles.

Le double effort réalisé en 1984 — un effort d'imagination dans les actions à entreprendre, un effort de rigueur dans la gestion des crédits — continuera à être mené en 1985. L'action du S.I.R.P.A., jointe à celle des armées, n'est pas étrangère, je dois le souligner, à la meilleure perception qu'ont aujourd'hui les Françaises et les Français de leur armée, notamment les jeunes : tous les sondages le prouvent. Je crois donc que le S.I.R.P.A. a bien joué son rôle.

Monsieur Mauger, monsieur Branger, vous m'avez également interrogé sur la proposition de loi n° 974 adoptée par le Sénat, d'où elle émanait d'ailleurs. Son objectif est de protéger le droit des militaires retraités à exercer une activité professionnelle civile après le départ de l'armée et jusqu'à l'âge normal de la retraite. Il va donc de soi que je partage cet objectif pour des raisons d'équité, d'efficacité trop évidentes pour que je les développe ici, une fois de plus. Mais encore faut-il que le moyen d'atteindre l'objectif soit le mieux choisi. Après une étude approfondie, le Gouvernement a estimé que tel n'était pas le cas dans cette proposition de loi. Aussi a-t-il décidé de ne pas l'insérer à l'ordre du jour de l'Assemblée.

En revanche, un groupe de travail a été institué par le Premier ministre pour examiner, point par point, les moyens réglementaires ou autres de faire respecter ce droit, qui est un droit incontestable. Ces travaux sont menés en pleine collaboration avec les associations de militaires retraités. Je ne doute pas qu'ils aboutissent rapidement à des résultats concrets qu'attend légitimement la société militaire.

Monsieur Combasteil, vous avez présenté un rapport sur l'armée de terre dont je tiens à souligner la qualité. Vous avez remarqué que, dans certains domaines, les objectifs sont atteints, voire dépassés. M. Tinsseau l'a également souligné. Tel est le cas, par exemple, des économies d'énergie. Je dois reconnaître que vous avez exposé très sereinement les difficultés et je crois qu'il fallait le faire comme vous l'avez fait.

M. Nilès m'avait interrogé sur la question de la professionnalisation au sein des armées, mais je lui ai déjà répondu cet après-midi.

En ce qui concerne l'activité des troupes, je rappelle que l'instruction des formations au niveau inférieur ou égal à celui du régiment sera prioritaire et qu'elle sera maintenue à hauteur de ce qui a été fait en 1984.

Je souligne également que pour l'entraînement des grandes unités — corps d'armée, divisions — il n'y aura pas de diminution du nombre des exercices effectués : plus de quarante sont d'ailleurs déjà prévus en 1985. Mais on adaptera les procédés retenus pour ces exercices. Ainsi les exercices de cadres et les manœuvres P.C.-transmission qui permettent un excellent entraînement des états-majors à leur mission de guerre seront privilégiés. En tout état de cause, les exercices en vraie grandeur de nos quinze divisions ne seront pas réduits dans les proportions qui ont été dites. En effet, toutes les divisions de l'armée de terre — je dis bien « toutes » — en plus des exercices de cadres ou de P.C.-transmission effectueront deux séjours de quinze à vingt jours avec tout leur matériel et toutes leurs unités dans des camps.

Je ne peux donc pas laisser dire que les exercices en vraie grandeur des trois divisions d'infanterie et de la force d'action rapide sont supprimés. Les crédits qui devaient être consentis à ces trois divisions pour leur entraînement ont simplement été transférés à la force d'action rapide qui répartira, elle, les crédits alloués maintenant à son exercice « Partel », de telle sorte que, non seulement ces trois divisions participeront au complet à cette manœuvre d'envergure nationale mais encore que chacune d'entre elles disposera de crédits nécessaires pour monter les nécessaires manœuvres de division préparatoires.

M. Jean Briane a parlé de la présence du pavillon français dans le monde. La France est la troisième puissance militaire et il ne s'agit pas de nous replier sur nous-mêmes. Croyez bien d'ailleurs que la marine fait honneur au pavillon français. Dans le projet de budget qui vous est présenté, ce sont ses crédits qui progressent le plus.

M. Briane, M. Gourmelon et M. Huyghues des Etages ont fait état de difficultés particulières qui seraient dues à la poursuite de la déflation des effectifs dans la marine. Or celle-ci doit, comme les autres armées, diminuer ses effectifs. Je l'ai dit, je le redis : cette diminution résulte de la stricte application de la loi de programmation militaire ; elle conditionne d'ailleurs sa bonne exécution. La tranche de 1985 porte sur 680 postes qui se décomposent très exactement en 27 postes d'officiers, 328 postes d'officiers marinières et 525 postes de marins

du rang. L'exécution du plan se poursuit donc normalement et il n'est pas question que je revienne sur les objectifs fixés par la loi de programmation militaire.

Le fait que 25 postes d'officiers, soit 0,5 p. 100 de l'ensemble des effectifs, soient vacants, est un phénomène inévitable. Dans toute politique de gestion des effectifs, en effet, l'adaptation entre la demande et l'offre requiert — chacun doit bien en être d'accord — quelques délais.

Quant au recrutement des officiers de la marine nationale, il est encore nettement supérieur, en 1984, à celui qui a précédé le plan de restructuration de la marine. Il en est de même pour le pourcentage d'officiers provenant du recrutement interne. Je suis heureux que me soit ainsi donnée l'occasion de rappeler à quel point les armées favorisent la promotion sociale. Il n'existe pas d'institution comparable qui permette à tant de ses agents de réaliser une carrière correspondant à leur vocation, à leur goût, à leurs capacités.

En ce qui concerne les perspectives du personnel ouvrier de la délégation générale pour l'armement en 1985, je voudrais apporter quelques précisions aux questions qui ont été posées.

Les départs anticipés, liés aux mesures à caractère social prises depuis 1981 — abaissement de l'âge de la retraite, cessations d'activités anticipées — ont, en effet, provoqué un surcroît de départs ces dernières années. Dans la mesure où les ouvriers concernés étaient les plus anciens, ils occupaient évidemment les emplois les plus élevés. Il en est donc résulté un phénomène d'aspiration qui, faute de « lissage » suffisant, pourrait faire croire à une ligne de rupture en 1985.

Mais si l'on examine les moyennes, on remarque, que si, entre 1978 et 1981 inclus, le taux moyen d'avancement a été de 8,6 p. 100, de 1982 à 1984, et en ajoutant les perspectives 1985 de la seule D. C. N., ce taux ressort à 9,68 p. 100. Il est donc toujours plus élevé que celui de la période antérieure. Par conséquent, il ne me paraît pas possible de parler d'un ralentissement caractéristique de l'avancement. Il s'agit simplement d'un effet de répercussion des avancements accélérés dont le personnel a pu bénéficier en 1982, en 1983 et en 1984 dans des conditions exceptionnelles.

Le volontariat service long ne remet pas en cause les avantages reconnus aux titulaires du brevet de préparation militaire marine qui, bien évidemment, sont affectés dans la marine sans toutefois avoir le choix de leur lieu d'affectation. Les titulaires du brevet de préparation militaire marine pourront cependant se porter volontaires pour un service long et en avoir tous les avantages, notamment celui du choix du lieu d'affectation qui vient ainsi s'ajouter à celui du choix de l'emploi.

Quant à la différence relevée entre l'évolution des rémunérations des ouvriers, d'une part, et celles des secrétaires administratifs, d'autre part, elle s'explique par la différence de leurs modes de fixation. En effet, pour les ouvriers, l'évolution des salaires dépend de la variation de l'indice des salaires de la métallurgie parisienne sur lesquels ils sont indexés, ce à quoi ils lient. En revanche, pour les secrétaires administratifs, comme pour l'ensemble des fonctionnaires, l'évolution des rémunérations dépend des variations du point d'indice de la fonction publique. Ouvriers et secrétaires administratifs relèvent de deux régimes différents qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients.

En outre, les personnels à statut ouvrier qui accomplissent des tâches de bureau sont progressivement remplacés par des personnels administratifs.

MM. les députés Le Drian, Huyghues des Etages, Bouvard, Combasteil, Gourmelon, Aumont, Mauger, Cointat, Branger — excusez-moi si j'oublie l'un d'entre vous — m'ont interrogé sur le niveau d'activité prévu pour 1985. J'ai donné tout à l'heure des indications précises sur ce sujet, mais je vais y revenir brièvement, car cela est important.

Le montant total des crédits prévus pour les achats de carburant en 1985 est de 4 383 millions de francs. Le programme d'économies d'énergie que nous poursuivons depuis de nombreuses années, l'introduction de matériels moins consommateurs de carburant, le développement des moyens d'entraînement par simulation — rendu possible grâce aux progrès spectaculaires de l'électronique appliquée en ce domaine — la déflation des effectifs sont autant de facteurs qui contribuent à diminuer nos consommations de carburant en volume.

Par ailleurs, la quantité de carburant acheté dépend de la valeur de deux paramètres dont l'évolution nous échappe : le prix du baril de pétrole et le cours du dollar.

Déjà, l'année dernière, certains d'entre vous, dont M. Bouvard et M. Mauger, s'étaient inquiétés du fait que le cours retenu pour le dollar était de 7,20 francs. Cette année, nous avons arrêté le chiffre de 7,80 francs, mais le prix de 31 dollars retenu pour le baril de pétrole est très supérieur au prix d'acquisition actuel.

M. Jean-Marie Daillet. C'est parfaitement aléatoire !

M. le ministre de la défense. Comme tout ce que vous dites, d'ailleurs !

M. Jean-Marie Daillet. Comme c'est aimable !

M. le ministre de la défense. Je suis aimable quand je le veux. Quand on ne l'est pas avec moi, je ne le suis pas non plus.

M. Jean-Marie Daillet. Vous n'êtes pas correct.

M. le ministre de la défense. Pourquoi ? Je n'ai rien dit de blessant.

Certains évaluent à 10 p. 100 la marge d'erreur, sur le prix retenu, avec le dollar et le baril.

M. Yves Lancien. Le baril est-il vendu 28 ou 29 dollars ?

Il faut être précis, monsieur le ministre, car le dollar a davantage bougé que le prix du baril !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. On achète quand les cours baissent à Rotterdam, puisque l'on peut stocker !

M. le ministre de la défense. Vous m'aviez déjà dit cela l'an passé, monsieur Lancien, mais, si vous voulez davantage de précisions, je peux vous en donner.

M. Yves Lancien. Oui, car il faut être précis.

M. le ministre de la défense. La question est bonne et pourquoi n'y répondrai-je pas ? Lorsque l'on me pose de vraies questions, je réponds avec de vraies réponses.

S'il devait y avoir un écart, il ne serait pas supérieur à 10 p. 100. M. Mauger, qui est le rapporteur du budget des essences et qui connaît très bien ces questions, estime lui-même que le volume des carburants livré aux armées serait au maximum inférieur d'environ 3 p. 100 aux quantités dont l'acquisition est prévue en 1984. Je vous réponds donc avec les arguments de M. Mauger, et je crois qu'il a raison. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Aujourd'hui, je sais que les craintes exprimées l'année dernière pour les mêmes raisons, ne se sont pas révélées fondées. A posteriori, on peut en effet affirmer que l'activité sera supérieure en 1984 aux objectifs fixés par la loi de programmation. D'ailleurs, vous le savez bien.

Ainsi l'armée de l'air dépassera les 410 000 heures de vol en 1984, alors que l'objectif fixé était de 400 000 heures. De même, au cours du seul premier semestre 1984, le nombre de jours de sortie des bâtiments de combat a été de soixante et un, alors que l'objectif est de cent jours pour l'année entière.

Je peux donc affirmer, sans polémique, qu'en 1985 les pilotes auront leurs quinze heures de vol par mois ; que les bâtiments sortiront en mer quatre-vingt-quinze jours en moyenne, les cent jours étant assurés pour les bâtiments de combat ; que le nombre de jours de sortie pour l'armée de terre restera fixé au niveau de cent jours et que les sorties avec matériel organique demeureront elles-mêmes supérieures à quarante jours.

M. Jean-Marie Daillet. Pour tous ?

M. le ministre de la défense. J'ai dit de quelles unités il s'agissait tout à l'heure ; en tous cas toutes les grandes unités sont concernées.

MM. Bouvard, Gourmelon, Lancien, Fillon et Combasteil se sont inquiétés de l'évolution des crédits consacrés à l'entretien des matériels et du niveau des stocks de munitions.

M. Bouvard m'étonne d'ailleurs un peu quand il émet une remarque critique sur les munitions. En effet, le montant des crédits qui leur sont consacrés passe de 1 404 millions de francs à 1 776 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 26,5 p. 100 et de 1 231 millions de francs à 1 423 millions de francs en crédits de paiement, ce qui représente une augmentation de 15,6 p. 100.

La moitié à peu près de ces munitions fait d'ailleurs partie du tableau de commandes énumérées dans la programmation dont on sait, personne ne le conteste, qu'elle est globalement

respectée. L'autre moitié fait partie de ces fabrications que certains d'entre vous qualifient étrangement de « sacrifiées ». En l'occurrence, ces autres munitions augmentent de plus de 26 p. 100 en autorisations de programme comme en crédits de paiement. Ce n'est donc pas un « sacrifice ».

M. Jean-Marie Daillet. Il y avait un retard à combler !

M. le ministre de la défense. Vous avez raison, mais ce retard avait été pris avant moi et vous l'avez même reconnu tout à l'heure.

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. le ministre de la défense. En ce qui concerne les stocks de matériels et en particulier ceux de rechange sur lesquels plusieurs députés ont insisté, je rappelle que la gestion informatisée nous a permis et nous permet encore de réaliser des progrès et des économies substantielles. On peut en effet maintenant beaucoup mieux que par le passé suivre la localisation, l'état et le mouvement des pièces de rechange.

Cette gestion nouvelle, étendue à l'ensemble des établissements et des arsenaux, autorise les gestionnaires à disposer de stocks moins importants. Sinon, à quoi servirait la gestion informatisée ? Ces stocks tournent plus vite et, par conséquent, entraînent moins d'immobilisations. Les économies qui en résultent permettent de pallier la diminution du pouvoir d'achat des rubriques correspondantes en 1985.

J'indique tout cela, non pas pour le plaisir de la démonstration, mais pour prouver que certains reproches lancés en l'air, du haut de cette tribune, ne sont pas du tout fondés et que quand on explique les choses, cela va beaucoup mieux que d'aucuns le prétendent. Les commandes peuvent être passées de façon de plus en plus sélective selon les matériels. Si c'est sélectif, c'est plus économique.

Monsieur Gourmelon, monsieur Huyghues des Etages, monsieur Combasteil, vous avez soulevé le délicat problème de la prorogation au-delà du 31 décembre 1985 des mesures d'incitation au départ prévues par la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975.

Je comprends d'autant mieux que vous me posiez cette question que je me la pose à moi-même, si j'ose dire. J'en ai déjà saisi les différents collègues concernés, dont le secrétaire d'Etat chargé du budget. Celui-ci a bien voulu m'adresser une première réponse que je considère, en l'état actuel des choses — voyez comme je suis prudent — comme encourageante. En effet, il n'exclut pas la possibilité de proroger ces dispositions jusqu'à la fin de la loi de programmation, comme je le souhaite et comme vous le souhaitez. Souhaitons-le tous ensemble. Formellement, aucune décision n'est encore prise. Dès lors, je comprends que vous vous en préoccupez. Je ne peux pas en dire plus.

M. Jean-Marie Daillet. Comme c'est commode !

M. le ministre de la défense. Actuellement, les services du ministère de la défense évaluent l'incidence financière de ce dispositif d'ici à 1988.

Je ne doute pas d'être en mesure de saisir le Parlement d'un projet de loi tendant à reconduire les principes du dispositif en vigueur depuis 1975.

En effet, pour des raisons évidentes de gestion, il est impossible d'arrêter brutalement les dispositions en vigueur. La relation avec la programmation est certaine puisque la déflation en cours d'ici à 1988 doit être menée sans dégageant autoritaire de cadres. Cela explique tout l'intérêt de mesures nécessaires pour obtenir le volume des départs recherchés.

Les dispositions de la loi de 1975 constituent de ce point de vue — je suis bien d'accord avec vous — un moyen non négligeable pour susciter, dans les meilleures conditions possibles, les départs volontaires.

M. Nilès m'a posé plusieurs questions.

La garantie de l'emploi pour les appelés, à l'issue de leur service militaire, passe par la modification législative du code du travail qui dispose que le contrat de travail est rompu au moment de l'appel sous les drapeaux. Telle est la loi en vigueur. A l'issue de son service, l'appelé ne retrouve son emploi que si celui-ci est vacant et n'a qu'une priorité pour une réembauche à la première vacance, si ce n'est pas le cas. Il serait donc nécessaire — vous avez raison — de protéger totalement l'appelé qui abandonne son emploi pour effectuer son

service. Dès lors, le ende du travail devrait prévoir dans ce cas que le contrat est seulement suspendu. Je peux vous assurer, monsieur Nilès, que j'ai déjà fait prendre des contacts avec mon collègue du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur ce sujet. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'une telle modification contient en elle-même le risque d'inciter certains employeurs — je demande qu'on y réfléchisse — à ne pas embaucher les jeunes gens qui n'auraient pas effectué leur service national.

M. Jean Briane. Cela paraît inévitable !

M. le ministre de la défense. L'évolution du nombre des demandes de service des objecteurs de conscience n'a rien d'inquiétant, au contraire. Après le vote de la loi du 8 juillet 1983, dont vous avez tous remarqué le caractère très libéral, nous avons enregistré une nette augmentation de ce nombre qui, vous vous en souvenez, était parti d'une hase très faible. Il est passé d'un millier à près de 3 000. Mais cette augmentation appelle quelques remarques.

D'abord, depuis 1984, le nombre des objecteurs a cessé de s'accroître en France. Ensuite, ils ne représentent que 1 p. 100 du nombre des appelés. Le pari libéral fait en 1983 — vous vous en étiez beaucoup occupé madame le secrétaire d'Etat, à l'époque — a donc réussi.

Il reste à s'assurer de la réalité du service des objecteurs.

Mon collègue le ministre des affaires sociales et moi-même sommes en train de nous en assurer par une enquête méticuleuse conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et du contrôle général des armées.

En ce qui concerne l'affectation des volontaires service long, vous m'avez demandé, monsieur Nilès, si après le départ du Tchad, même les jeunes appelés souhaiteraient encore rester seize, dix-huit ou vingt-quatre mois sous les drapeaux en tant que V. S. L. Je vous réponds oui, car j'ai d'ores et déjà envisagé de nouvelles mesures. Ainsi, je puis vous annoncer qu'on ne verra plus seulement dans certains départements ou territoires d'outre-mer des légionnaires ou des troupes professionnelles. En effet, je vais y envoyer des V. S. L. ; très prochainement aura lieu un départ de V. S. L. en Guyane française.

M. Jean-Marie Daillet. Tant mieux !

M. le ministre de la défense. Au sujet du lancement du porte-avions à propulsion nucléaire, auquel MM. Huyghues des Etages et Gourmelon attachent un grand intérêt, je répondrai à M. Daillet que le « porte-avions dans les cartons » est celui de 1975 et qu'il y reiterra !

M. Luc Tineau. Absolument !

M. le ministre de la défense. La loi de programmation militaire pour 1984-1988 a prévu explicitement la commande d'un nouveau porte-avions à propulsion nucléaire. Mais elle ne l'a jamais fixée pour 1984 ou pour 1985. La mise en chantier interviendra en 1986 et la mise en service en 1996. Je rappelle que 228 millions de francs d'autorisations de programme ont été consacrés, de 1982 à 1984 aux études de définition du porte-avions et à la poursuite de l'industrialisation de la chaufferie avancée. Pour 1985, 276 millions de francs d'autorisations de programme et 82 millions de francs de crédits de paiement sont destinés à l'étude de l'architecture du bâtiment, de la chaufferie nucléaire, de l'appareil moteur. Le projet suit donc son cours normal et ceux d'entre vous qui se sont rendus au Bourget-naval ont pu en admirer la très belle maquette.

MM. Dessein, Combasteil et Le Drian se sont inquiétés de la manière dont sera assuré en 1984 le financement du surcoût de nos opérations extérieures. Cette question sera examinée, comme ce fut le cas en 1983, lors de la préparation du collectif budgétaire de fin d'année. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment ce surcoût sera couvert. Pour l'instant, rien n'est décidé ni dans un sens ni dans un autre.

M. Bouvard a insisté sur l'importance croissante du fait aérien. Il a rappelé que notre effort suppose le maintien de l'objectif de 450 avions en ligne.

M. Jean-Marie Daillet. Oui.

M. le ministre de la défense. Eh bien, c'est précisément celui de la loi de programmation. Avec une commande de vingt-huit Mirage 2000, le budget de 1985 respecte cet objectif fixé pour les années 1984-1988.

Quant à l'avion de détection aéroporté, aucune commande n'est prévue dans la loi elle-même avant 1986. M. Bouvard a considéré qu'il y avait là une lacune. J'y porte pour ma part la plus grande attention. C'est d'ailleurs à cela que je pensais quand je parlais des recherches de compensation industrielle que j'effectuais.

M. Jean-Marie Daillet. Cela traîne depuis trois ans !

M. le ministre de la défense. S'agissant de la protection des bases, le programme se déroule comme prévu et nous n'avons aucun retard par rapport à nos alliés.

MM. Garmendia, Huyghues des Etages, Gourmelon et Louis Darinot ont posé de nombreuses questions sur la situation des sous-officiers.

Etant donné le rôle primordial que jouent les sous-officiers au sein de la collectivité militaire, il est effectivement opportun de veiller à leurs conditions matérielles.

J'ai, comme l'an dernier, pris contact avec mon collègue du budget afin d'obtenir la reconduction du nombre d'officiers à l'échelle 4 existant avant le début de la déflation. Je peux vous annoncer que j'ai obtenu son accord.

En outre, j'ai demandé, dans le cadre général de l'amélioration de la condition militaire, la reconduction de la loi 70-2 du 2 janvier 1970 en y ajoutant une nouveauté. Il me paraît en effet opportun à tous égards que le dispositif prévu par cette loi soit également ouvert aux meilleurs sous-officiers. Ceux-ci possèdent des qualifications, notamment dans les techniques de pointe, qui manquent souvent aux administrations. C'est pourquoi je propose d'ajouter les majors et les adjudants-chefs aux officiers.

Enfin, je rappelle que la déflation des effectifs prévue par la loi de programmation ne porte pas — je le disais tout à l'heure — sur les grades terminaux, majors et adjudants-chefs. Pour les autres grades, elle est décroissante en fonction de l'élevation du grade. Les perspectives d'avancement des sous-officiers sont donc sauvegardées et même, monsieur Combasteil, dans certains cas, bien meilleures, comme vous l'avez d'ailleurs relevé dans votre rapport.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Monsieur Boucheron, monsieur Rimbault, comme vous l'avez relevé, le maintien de la capacité technologique de nos arsenaux rend impérieux un accroissement de l'encadrement.

Mais vous avez parlé des droits des syndicats. Je ne fuirai pas la question. Les conditions de fonctionnement, en tant que gestion de notre défense, rendent nécessaire le maintien de leur nature qui il est vrai, impose une adaptation de la législation et, en contrepartie, donnent au personnel un statut particulier intéressant pour lui. J'ai le souci de la plus large concertation possible au sein de ces établissements, même si elle s'exprime dans des structures formelles différentes de celles des industries privées.

Je puis vous assurer que les droits syndicaux s'y insèrent dans leur plénitude, la seule limite — mais c'est la limite — à leur expression étant strictement fondée sur la spécificité de la mission du ministère de la défense et des impératifs sacrés de la sécurité qui conditionnent ce ministère. En effet, ne l'oublions pas, qu'il soit civil ou militaire, le personnel de mon département participe à une œuvre commune et spécifique qui s'appelle la défense.

Monsieur Hubert Gouze, vous avez présenté des observations très intéressantes sur ce qu'avaient pu apprendre certaines unités, sur la guerre urbaine, le minage, le terrorisme, le déminage ; vous avez cité le 17^e régiment du génie parachutiste, le 1^{er} R.C.P. C'est vrai que ces unités nous ont appris beaucoup.

Vous vous êtes inquiété des transports. Je puis vous dire que la leçon du Tchad est importante ; nous avons vu comment on pouvait faire appel à des sociétés nationales de transport aérien avec le plus grand succès.

Il est déjà tard, mesdames, messieurs les députés, mais je n'ai pas voulu prendre le prétexte du temps pour ne pas apporter les réponses les plus détaillées aux questions que vous avez posées. Tout à l'heure, certains d'entre vous regrettaient que le ministre ne réponde pas assez. Pourtant, je me rends devant la commission, monsieur Darinot, chaque fois que vous me le demandez et je n'hésite pas à y rester parfois quelques heures.

M. Jean-Marie Daillet. Pas assez souvent !

M. le ministre de la défense. Mais je n'ai jamais refusé d'y venir, monsieur Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Il faut demander à M. Darinot de vous y inviter plus souvent ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Je vous le dis aimablement.

M. le ministre de la défense. Mais ce soir, tout est aimable ! (*Sourires.*)

Si je devais, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, me résumer en quelques mots, je dirais que nous maintenons l'effort de défense en volume, nous renforçons la crédibilité de la dissuasion nucléaire et conventionnelle, nous respectons les commandes et les livraisons prévues par la loi de programmation, nous préservons nos capacités d'innovation technologique et les positions acquises par nos industries d'armement, nous contribuons au soutien de l'activité industrielle et de l'emploi.

Ce projet de budget, en définitive, prépare l'avenir dans un esprit de continuité et de rassemblement de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Je le défends — c'est vrai — avec conviction, parce que je suis conscient de ce qu'il représente et parce que je suis convaincu que, en l'absence de clivages politiques, au fond de vos cœurs, vous le voteriez à l'unanimité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Patrat.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si l'on garde présent à l'esprit que la finalité du service national est de disposer d'un volume humain, instruit et équipé, apte à intervenir rapidement, ce qui limite les possibilités de réformes, on doit néanmoins constater que l'adoption et la mise en pratique des trente mesures ordonnées par le ministre de la défense ont considérablement amélioré les conditions d'exécution du service national et ont vraisemblablement empêché l'éclatement d'une crise au sein de l'institution militaire.

Il est bien évident que tout n'a pu être fait et que bien du travail reste encore à faire. Mais, dans le temps qui m'est imparti, je n'aurai pas le loisir de présenter plusieurs suggestions. Je me bornerai donc à deux questions et à une proposition.

Les accords Savary-Hernu présentent le cadre institutionnel nécessaire à une meilleure information des futurs appelés du service national sur les finalités et la nécessité de la défense. En effet, l'école de la République constitue encore le meilleur moyen d'instruire les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, dont celui de la défense, qui peut se résumer en une seule formule : le devoir de défendre ses droits.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, où en est la mise en œuvre de l'accord Savary-Hernu ?

Je voulais vous interroger aussi sur l'accord que vous venez de passer avec M. Delebarre, mais les informations que vous nous avez données au début de l'après-midi me laissent penser que l'Assemblée est suffisamment informée.

Au sujet des volontaires du service long, je souhaite émettre une proposition. Ces jeunes gens donnent à la nation un temps supérieur de service. Il me semble qu'ils ont droit à une certaine reconnaissance de la part de celle-ci. Dans un avenir proche, on pourrait envisager pour eux un certain nombre de mesures incitatives : je pense, par exemple, à la reconnaissance de cet effort par la prise en compte d'un certain nombre de points d'avance lors d'un concours d'accès à la fonction publique.

Il me semble nécessaire aussi que les V.S.L. actuellement en service soient prioritaires, quand c'est nécessaire, pour les stages organisés par l'A.N.P.E. et que ce droit leur soit rapidement ouvert. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Madame le député, je vous remercie de cette question, qui témoigne de l'intérêt que vous portez à l'effort accompli afin d'intensifier, chaque fois que c'est possible, les liens entre les armées et la nation.

Vous savez combien cela est important, en effet, pour la crédibilité de notre pays, pour son avenir, pour l'avenir de notre politique de défense, pour que celle-ci soit comprise dans toutes ses dimensions. Pour obtenir ce résultat, vous avez raison de dire qu'il y a une voie privilégiée : c'est celle du

rapprochement entre les hommes, c'est celle de la communication. Lorsque les responsables se connaissent, ils s'apprécient mutuellement, et c'est ainsi que se forment des solidarités. Tel est le rôle que j'assigne à l'ensemble des conventions signées, notamment le protocole avec M. Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et la convention entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale. D'autres accords participent du même esprit.

Il est vrai que l'accord Education-Défense du 23 septembre 1982 a favorisé un développement très diversifié de relations entre les deux communautés, l'Education et la Défense, dans le respect de leur spécificité, de leurs missions et du volontariat des uns et des autres. Vous avez cité le nom de M. Alain Savary, Mme le secrétaire d'Etat, qui est ici, a rencontré hier soir justement le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement. Je note au passage qu'on dit l'éducation nationale et la défense tout court, parce qu'il va de soi que la défense est nationale, alors qu'il n'est pas évident pour certains que l'éducation soit nationale. (Très bien! sur les bancs des socialistes.) Un certain nombre de mesures de réactualisation de cet accord vont être prises très prochainement.

Le protocole Culture-Défense du 24 mai 1983 contribue à réduire les inégalités d'accès à la culture et a permis l'organisation d'expositions, le développement des musiques, l'enrichissement et la préservation du patrimoine architectural, etc.

J'avais signé un autre protocole avec le ministère de la jeunesse et des sports, au temps où Mme Avicé en était le titulaire. C'est justement elle qui est chargée aujourd'hui, de l'autre côté de la barrière, de le mettre en œuvre. Vous savez que onze des médaillés des jeux Olympiques de Los Angeles sur vingt-sept sont des militaires. On l'a peu dit, mais c'est quand même un beau succès pour nos armées. Il ont fait ainsi la preuve de la qualité de leur préparation.

D'autres documents sont signés, notamment avec le ministère de la santé et avec le ministère de l'intérieur.

J'ai beaucoup apprécié, je le dis au passage grâce à votre question, madame le député, que M. le médiateur ait jugé utile dans son rapport à M. le Président de la République de souligner combien il appréciait le développement de ces protocoles qui, selon lui, contribuent au développement du civisme.

S'agissant des volontaires du service long, que des mesures soient prises pour qu'ils aient un emploi en quittant les armées, c'est tout à fait normal, et vous savez que l'on a créé pour tous les appelés un certificat de pratique professionnelle dont j'ai parlé tout à l'heure. Leur donner des points supplémentaires pour passer des concours d'entrée dans l'administration serait certainement très mal apprécié des syndicats, des fonctionnaires, des travailleurs, car ils y verraient une atteinte à l'égalité dans l'accès aux fonctions en question. Il faut donc s'orienter vers une voie plus incitative. Il faut aussi faire en sorte, en les protégeant, de ne pas supprimer la sécurité que doivent avoir également les sous-officiers engagés lorsqu'ils quittent les armées.

Vous avez formulé des propositions, il faut les approfondir sans commettre d'injustice mais en faisant en sorte qu'il y ait une réelle incitation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Join.

M. Marcel Join. Monsieur le ministre, vous avez évoqué dans votre discours la coopération européenne en matière d'armements. Pouvez-vous me dire où en sont les discussions relatives à la réalisation de l'avion de combat européen ?

Ce projet concerne directement l'avenir de notre industrie aéronautique et donc le devenir des salariés, ouvriers, techniciens, ingénieurs qui y travaillent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, les négociations entre la France, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne sur le futur avion de combat européen sont en cours.

Pour l'instant, les grandes lignes de ce programme qui permettrait de satisfaire les besoins de l'armée de l'air française et de la marine nationale ne sont pas encore fixées. Les négociations en cours avec nos partenaires portent sur l'organisation étatique et industrielle et sur le partage du travail. Les positions défendues par la France visent justement à garantir à notre pays une participation qui soit à la mesure de ses capacités technologiques, de ses capacités industrielles et de ses marchés à l'exportation, car il ne faut pas oublier que nos industries, à force de savoir et de technologie, ont acquis durablement ces marchés avec les matériels actuels.

D'une façon générale, étant donné l'accroissement important des coûts de recherche et de développement, la coopération nous permet de maintenir notre indépendance dans le domaine des armements, comme je l'ai déjà indiqué. L'industrie française est, bien sûr, capable de conduire seule un programme tel que celui du futur avion de combat. Mais les capacités limitées du financement public contraindraient à faire des choix et à abandonner inéluctablement certains programmes, parce que la France ne pourrait pas tout faire toute seule. Notre industrie devrait renoncer à être présente dans tous les domaines clés comme elle l'est aujourd'hui, et cela s'accompagnerait d'une perte d'emplois, d'une perte de techniques et, essentiellement, d'une perte d'indépendance.

En outre, refuser la coopération isolerait notre industrie du reste de l'Europe et la placerait dans une situation difficile, car la France, de son côté, mais aussi, ne vous y trompez pas, les autres pays d'Europe auraient alors à affronter tout seuls une redoutable concurrence américaine et bientôt japonaise.

La coopération qui est envisagée pour l'avion de combat est, je le crois, la seule façon de maintenir en Europe, pour l'Europe, et donc pour la France, une capacité technique, scientifique, technologique et industrielle de très haut niveau.

J'ajouterai que les conditions de participation de la France à ce programme feront l'objet d'un examen particulièrement attentif à partir du résultat de l'étude de faisabilité technique et industrielle de six mois qui a été lancée à Madrid par les cinq ministres de la défense, le 9 juillet dernier.

La France, officiellement, souhaite la réalisation du programme d'avion de combat européen, mais je tiens à vous dire, monsieur le député, qu'elle ne s'y engagera définitivement que si elle est convaincue que les intérêts essentiels de nos industries sont bien protégés. Comme je l'ai déclaré devant la commission de la défense, il faut être volontaire mais tout autant vigilant.

Cela dit, nous avons la volonté de réussir cet avion de combat, qui a été accepté par les états-majors de l'air des cinq pays concernés.

M. le président. La parole est à M. Lefranc, suppléant M. Villette.

M. Bernard Lefranc. Monsieur le ministre, je vous prie tout d'abord d'excuser M. Villette, qui a eu un empêchement.

La question que voulait poser notre collègue avait trait à l'article 5 de la loi de 1972. Mais M. le ministre a déjà donné quelques éléments de réponse. Nous avons pris acte de son intention et de sa volonté de déposer un projet de loi concernant ce point très particulier. Nous nous en félicitons, et je pense qu'il en est de même pour les personnels concernés par cette mesure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre, s'il souhaite répondre.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie, monsieur le député, d'accepter la réponse que j'ai faite tout à l'heure ainsi que le projet de loi.

M. le président. La parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le ministre, parlons musique, musique militaire, bien sûr.

En effet, une campagne d'opinion est actuellement développée, qui tend à faire croire que vous envisagez de supprimer les musiques militaires.

Une fois de plus, on a déformé l'idée initiale d'un projet qui était de transformer, dans un souci d'économie et compte tenu du contexte budgétaire, certaines de ces musiques exerçant à plein temps en musiques de deuxième type. Cela étant, le problème est posé.

En effet, si les musiques militaires sont utiles aux armées, il faut rappeler qu'elles jouent un grand rôle dans le maintien de l'esprit de défense chaque fois qu'elles participent dans nos villes et nos villages à des manifestations patriotiques.

De plus, ces manifestations permettent un certain rapprochement entre militaires et civils, et je peux affirmer que les expériences que j'ai eu l'occasion de vivre ont été enrichissantes pour tous et ont permis à chacun de mieux se comprendre. C'est la raison pour laquelle j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur cette décision de transformation.

Je prendrai pour exemple la musique du 126^e régiment d'infanterie de Brive. Dans l'immédiat, si cette décision devait être strictement appliquée, la qualité de l'exécution serait amoindrie.

drle puisque les répétitions se feraient à mi-temps seulement. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Oh, parler musique au lieu de parler canons, ce n'est pas plus mal!

Le répertoire et la qualité des prestations seraient réduits, compte tenu des impératifs d'entraînement opérationnel, et le rayonnement de l'armée dans le Limousin risquerait d'être altéré dans l'avenir. La situation serait plus critique encore si une partie du régiment devait être appelée à l'extérieur pour des tâches spécifiques.

En conclusion, cette décision risque de compromettre la qualité et la quantité des prestations à attendre de la musique; le sérieux de l'instruction opérationnelle; le contenu du service militaire des jeunes musiciens du contingent soumis en permanence à un compromis insatisfaisant tant au plan militaire qu'au plan artistique.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir nous faire savoir quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre pour faire face à ce problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je devrais vous répondre avec une baguette! (*Sourires.*)

Les Français aiment la musique militaire, et c'est vrai que la musique joue un rôle.

M. André Lejeune. Un rôle important, surtout en zone rurale!

M. Maurice Nilès. En ville aussi!

M. le ministre de la défense. Ne croyez pas, monsieur Lejeune, que votre question me fasse sourire. Un tel sujet est très souvent abordé, et dès qu'on touche aux lèvres d'un musicien, je reçois un étonnant volume de lettres des parlementaires et des élus de la commune ou de la région. Il est donc vrai qu'à l'occasion de la réorganisation de l'armée de terre on m'a souvent posé la question des musiques. Cela montre tout l'attachement que l'on porte aux musiques, et il faut s'en réjouir car elles concourent à la transmission de l'esprit de défense chaque fois qu'elles participent dans nos villes et dans nos villages à des manifestations patriotiques, à des célébrations, à des commémorations. C'est très important.

Je veux souligner une innovation très intéressante que vous n'avez peut-être pas encore remarquée : on apprend à nouveau dans les régiments à tous les soldats à défiler en chantant. Ainsi, lors de très nombreuses manœuvres, de très nombreux exercices, en se rendant devant les monuments aux morts, nos soldats chantent. Afin d'éviter toute méprise, nous venons de faire éditer le recueil des chants de l'armée française, car il est évidemment préférable que nos soldats interprètent des chants français plutôt que des chants nazis.

Vous demandez s'il est question de supprimer les musiques militaires? Soyons un peu précis : les 69 formations musicales de l'armée de terre sont maintenues. La seule mesure qui a été prise concerne la transformation de huit formations musicales qui étaient consacrées à plein temps — je dis bien à plein temps — à l'exercice de la musique en unités dont les personnels ont la double qualification instrumentale et opérationnelle. Cette mesure a été prise dans le cadre de l'allègement des frais généraux de l'armée de terre. L'expérience prouve que ces musiques à double emploi sont d'une qualité excellente et que leur disponibilité est voisine de celle des unités à caractère permanent. Mais je préfère cette façon de procéder. Il y aura donc désormais, pour répondre avec précision à votre question, vingt-deux musiques militaires qui se consacreront à plein temps à l'exercice musical, quarante-sept formations à double emploi, toutes recrutant des jeunes gens déjà parfaitement qualifiés sur le plan musical.

Je vous rappelle aussi que nous avons créé en 1981 le premier chœur de l'armée française, qui rencontre un succès extrême et qui est invité partout. C'est en outre le seul chœur militaire dont dispose la France, et il vient s'ajouter aux formations musicales dont je viens de parler.

M. le président. La parole est à Mme Patrat.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelles sont les conséquences de la modification du code du service national concernant les jeunes gens créateurs d'entreprises, que l'Assemblée nationale a adoptée en 1982.

Peut-on connaître le nombre des situations particulières qui ont été réglées par cette nouvelle disposition permettant à des entreprises, souvent familiales, de subsister, et donc d'éviter, en quelque sorte, que l'accomplissement d'un devoir pour un citoyen n'entraîne le chômage pour plusieurs autres citoyens.

Par ailleurs, et malgré les efforts faits depuis 1981, des bruits, incontrôlés et difficilement contrôlables, continuent à circuler et à désigner tel ou tel qui, lui, n'a pas fait son service national parce qu'il en a été exempté par une suspecte bienveillance. Il est très difficile de lutter contre ce genre de ragots.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur l'égalité des citoyens devant l'obligation de participer à la défense de son pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Madame le député, bien que la loi que vous évoquez ne date que de juillet 1983, je puis vous préciser, grâce à un collaborateur diligent, que le nombre de jeunes dispensés du service en tant que créateurs d'entreprises a été de trente.

S'agissant de l'inégalité devant le service national, je vous donnerai les statistiques portant sur le nombre d'exemptés et de dispensés — soutiens de famille, exploitants agricoles, commerçants, artisans et créateurs d'entreprises.

En 1975, pour 415 000 jeunes incorporables, on comptait 6,9 p. 100 de dispensés et 15,6 p. 100 d'exemptés; en 1976, pour 416 000 jeunes incorporables, 6,7 p. 100 de dispensés et 19 p. 100 d'exemptés; en 1977, pour 416 800 jeunes, 9,4 p. 100 de dispensés et 19,8 p. 100 d'exemptés — voyez comme les pourcentages augmentent; en 1978 pour 421 000 jeunes, 8,8 p. 100 de dispensés et 17,4 p. 100 d'exemptés; en 1979, pour 420 500 jeunes, 7,3 p. 100 de dispensés et 17,9 p. 100 d'exemptés; en 1980, pour 424 300 jeunes, 6,5 p. 100 de dispensés et 18 p. 100 d'exemptés. Venons-en à mon arrivée au ministère de la défense : en 1981, pour 424 600 jeunes, on tombe à 5,6 p. 100 de dispensés et à 16 p. 100 d'exemptés; en 1982, pour 425 000 jeunes, on comptait 5,4 p. 100 de dispensés et 16,8 p. 100 d'exemptés; en 1983, enfin, la baisse se poursuit : pour 420 000 jeunes, il n'y a plus que 5 p. 100 de dispensés.

M. Yves Lancien. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article fondez-vous ce rappel au règlement, monsieur Lancien?

M. Yves Lancien. Sur l'article 118, qui concerne la discussion des lois de finance en séance.

M. le président. La parole est à M. Lancien, pour un rappel au règlement.

M. Yves Lancien. Serait-il possible, avec l'accord du Gouvernement, et puisque notre collègue Jean Juventin n'est pas présent ce soir...

M. Jean-Marie Daillet. Je suis chargé de le représenter!

M. Yves Lancien. C'est bien dommage, parce que je voulais demander au ministre pourquoi il ne nous avait pas répondu sur le fond en ce qui concerne le centre Europe, le deuxième cercle et l'armement tactique nucléaire. C'est ce qui était le plus important ce soir.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet, suppléant M. Juventin qui devait poser une question au titre des non-inscrits.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, M. Juventin vous prie d'excuser son absence. Retenu en Polynésie française, il m'a demandé de vous poser la question suivante :

« Monsieur le ministre, vous venez d'effectuer une visite d'inspection du centre d'expérimentation du Pacifique et, plus particulièrement du site de Mururoa où ont lieu les essais nucléaires français.

« Aussi, à votre retour de Polynésie française, il me semble opportun de vous interroger sur quelques problèmes récents soulevés par la présence du C. E. P. en Polynésie.

« Je ne veux pas simplement faire allusion aux multiples protestations, d'ailleurs très récemment répétées, des autorités australiennes et surtout néo-zélandaises contre les essais nucléaires effectués en Polynésie.

« Non, je veux surtout parler, monsieur le ministre, de la motion récemment adoptée par le parti du président du gouvernement du territoire, M. Gaston Flosse, demandant au Gouvernement l'organisation d'une consultation populaire sur les activités du C.E.P. en Polynésie française. Cette motion, annoncée publiquement et à grand renfort de publicité par M. Flosse, a suscité nombre de réactions dans mon territoire.

« Aussi, il me semble nécessaire, monsieur le ministre, que les Polynésiens connaissent votre position vis-à-vis de cette demande du président de notre Gouvernement et les commentaires qu'elle vous inspire.

« D'autre part, à l'occasion du débat sur le budget de la défense, pourriez-vous nous donner, monsieur le ministre, des indications sur l'état d'avancement des négociations relatives au renouvellement de la convention qui liait le centre d'expérimentation du Pacifique au territoire de la Polynésie en nous précisant notamment à quel niveau vous semble devoir être porté le forfait douanier. »

Telle est la question de M. Juventin.

Vous me permettez, monsieur le ministre, prolongeant le très bref rappel au règlement de mon collègue M. Lancien, de vous demander pourquoi vous n'avez pas, me semble-t-il, répondu aux questions sur le fond posées par un certain nombre d'entre nous, et notamment à celle que je vous ai posée sur les intentions du Gouvernement à l'égard de l'U.E.O.

Plusieurs députés socialistes. Le ministre a répondu !

M. Jean-Marie Daillet. Peut-être n'étais-je pas présent. Je lirai donc la réponse au *Journal officiel*. Loin de vouloir être discourtois avec M. le ministre, je voulais simplement m'assurer qu'il avait répondu.

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à la question de M. Juventin.

M. le ministre de la défense. En ce qui concerne l'union européenne occidentale, j'ai répondu dans la deuxième partie de mon intervention avec beaucoup de précision. J'ai même été assez énergique pour indiquer ce qui s'était passé à Rome et j'ai parlé du désarmement dans le domaine chimique. J'ai également expliqué que, pour le Gouvernement français, l'U.E.O. est un lieu privilégié de discussion entre les ministres de la défense et entre les ministres des relations extérieures des sept pays membres. J'ai précisé qu'il n'est peut-être pas souhaitable pour le moment d'élargir le cercle de l'U.E.O. sans prendre certaines précautions.

J'ai dit, monsieur Daillet, qu'il fallait prendre garde de ne pas substituer l'U.E.O. à l'alliance atlantique, qui pour l'instant existe, et j'ai expliqué pourquoi elle ne peut être un lieu décisionnel en matière militaire.

M. Jean-Marie Daillet. Nous sommes d'accord. Encore faut-il progresser !

M. le ministre de la défense. Le fait que, pour la première fois depuis trente ans, les quatorze ministres des relations extérieures et de la défense se soient retrouvés ensemble constitue déjà un progrès, et nous sommes convenus de nous réunir deux fois par an.

Mais moi, je suis prudent. Nous devons éviter tout ce qui pourrait faire croire à nos alliés américains que nous cherchons à nous découpler d'eux. (*M. Daillet lève les bras au ciel.*)

Vous écartez les bras comme Jésus-Christ (*Rires.*), mais il faut tout de même y prendre garde.

Par ailleurs, monsieur Lancien, je n'ai pas fondamentalement modifié l'analyse stratégique que j'ai faite devant vous il y a un an. La stratégie globale de dissuasion de la France s'organise en ce qu'on a appelé la stratégie des trois cercles. Là-dessus je n'ai pas changé.

M. Yves Lancien. Mais quel est le deuxième cercle ? Ce n'est pas clair pour nous.

M. le ministre de la défense. Le deuxième cercle, c'est ce que déciderait le Gouvernement français s'il décidait de s'engager sur l'Europe, en cas d'atteinte à nos intérêts vitaux en Europe. Vous savez bien que c'est ainsi qu'il faut l'entendre.

M. Jean-Marie Daillet. C'est la théorie des anneaux. Vous êtes en quelque sorte le seigneur des anneaux. (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. Non, c'est la théorie des ensembles ; et là où les anneaux se recoupent, dans notre stratégie, c'est forcément sur le territoire national. Le système de défense de la France, c'est la défense du territoire national et de ce que le Gouvernement estimerait être nos intérêts vitaux.

M. Yves Lancien. Plus concrètement, c'est la première armée et l'usage du nucléaire tactique qui nous posent problème ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de la défense. Le nucléaire tactique, que j'appelle préstratégique, est du nucléaire et donc assimilable au stratégique. Il relève donc de la décision du Chef de l'Etat. Et je ne crois pas vous choquer en disant cela puisqu'il me semble bien que c'est ce que vous pensez.

M. Yves Lancien. Oui, mais, s'agissant de la première armée...

M. le ministre de la défense. Je me répète parce qu'un bon homme politique est quelqu'un qui se redit plutôt que quelqu'un qui se contredit. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Juventin, par la voix de M. Daillet, m'a interrogé sur le référendum à propos du centre d'essais du Pacifique et sur la convention douanière.

C'est au cours d'un congrès de son parti que M. Gaston Flosse a fait adopter une motion tendant à organiser une consultation pour recueillir l'avis de la population sur les conditions dans lesquelles s'effectuent les expérimentations. Il s'agit donc d'un vœu émis au cours d'un congrès politique par des responsables politiques qui ne remettent pas en cause la présence du C.E.P. en Polynésie française.

M. Jean-Marie Daillet. Je l'espère bien !

M. le ministre de la défense. Je crois que M. Gaston Flosse appartient au R.P.R. !

Quant à l'inocuité des expérimentations elle a été largement démontrée par la mission dirigée par M. Haroun Vazieff en 1982 puis, en 1983, par celle composée de savants étrangers et dirigée par le célèbre professeur Atkinson de Nouvelle-Zélande, qui, sur l'invitation de M. le président de la République, s'est rendue en Polynésie française à Mururoa pour analyser, enquêter, regarder et poser des questions. Ce qui fut fait.

Les conclusions de ces deux missions se rejoignent totalement : nos essais n'occasionnent aucune nuisance ni à la faune, ni à la flore, ni à l'environnement, ni, évidemment, aux humains. Vous avez pu remarquer que j'ai un coup de soleil. Eh bien, je l'ai attrapé en me baignant dans le lagon de Mururoa. Et je ne suis pas devenu radioactif pour autant. (*Sourires.*)

En fait, les doses de radiations, naturelles ou non, absorbées par les habitants de la Polynésie française sont inférieures — c'est le professeur Atkinson qui le dit — aux moyennes mondiales. Je veux dire qu'il est moins dangereux de vivre là-bas que de se promener sur les Champs-Élysées ou sur la Cinquième Avenue à six heures du soir. Et la mer d'Irlande — je cite les savants — est plus radioactive que le Pacifique, à Mururoa.

La salubrité du site de Mururoa est vérifiée en permanence par un laboratoire ultra-moderne, que j'ai visité et auquel j'ai donné, il y a quelques jours, le nom d'Etienne Bourdolle, le savant mort il y a deux ou trois ans et qui dirigeait ce laboratoire. Ce laboratoire peut détecter des quantités infimes de radioactivité, et il fait l'admiration des savants français et étrangers qui l'ont visité.

M. Flosse posait donc la question d'une consultation pour savoir si les conditions nécessaires étaient réunies pour continuer les expérimentations. Je n'ai pas lu ou entendu autre chose.

Quant à la convention douanière qui liait le ministère de la défense, le C.E.A. et la Polynésie française, elle est venue à expiration. J'ai toujours pensé qu'une convention était souhaitable, et j'étudie les termes d'une nouvelle convention acceptable pour tous. Dès qu'elle aura été mise au point, je la proposerai au président du gouvernement de la Polynésie française.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie au nom de M. Juventin, et je...

M. le président. Monsieur Daillet, le ministre vous a répondu. Vous n'avez plus la parole.

M. Jean-Marie Daillet. Il n'est pas nécessaire de me couper la parole ! C'est incroyable !

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 38.

Article 38.

M. le président. « Art. 38. — I. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 451 200 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 325 635 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 38.

(L'article 38 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 39.

Article 39.

M. le président. « Art. 39. — I. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V « Equipement »	84 745 500 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	254 500 000

Total	85 000 000 000 F
-------------	------------------

« II. Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V « Equipement »	20 056 831 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	197 800 000

Total	20 254 631 000 F. »
-------------	---------------------

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets maintenant aux voix l'article 39.

(L'article 39 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1986.

Titre III.

« Crédits concernant la défense : 222 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

Budget annexe des essences.

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des essences.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 42, au titre des services votés, au chiffre de 4 950 854 000 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 43, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 137 300 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 43, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 37 067 000 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2417 distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 12 novembre 1984, à dix heures, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : universités ; enseignement technique et technologique ; article 88 :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignements primaire et secondaire : annexe n° 17. — M. François Mortelette, rapporteur spécial ;

Enseignement supérieur : annexe n° 18. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2366 : enseignements primaire et secondaire. — Tome V : M. Bernard Derosier ; enseignement supérieur. — Tome VI : M. Jean-Claude Cassaing ; enseignement technique. — Tome VII : M. Jean-Paul Fuels.

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : enseignement technique. — Tome VII : M. Georges Colin.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le samedi 10 novembre 1984, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 2^e séance du 26 octobre 1984.

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, du 27 octobre 1984.)

Page 5278, 1^{re} colonne, rétablir ainsi le début du quatrième alinéa :

A ce sujet, monsieur Nungesser, des études fort sérieuses sont en cours, qui vont au-delà des divers bruits que l'on peut entendre. Il s'agit, comme pour la loi sur la pêche... (Le reste sans changement.)

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	112	662	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	112	825	
Documents :				
07	Série ordinaire	626	1 416	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
27	Série budgétaire	190	285	
Sénat :				
05	Compte rendu.....	103	383	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	103	331	
09	Documents	626	1 384	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du vendredi 9 novembre 1984.**

1^{re} séance : page 5779 ; 2^e séance : page 5797 ; 3^e séance : page 5825.

Prix du numéro : **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

